



# RAPPORT D'ACTIVITE

## COMMUNES MEMBRES

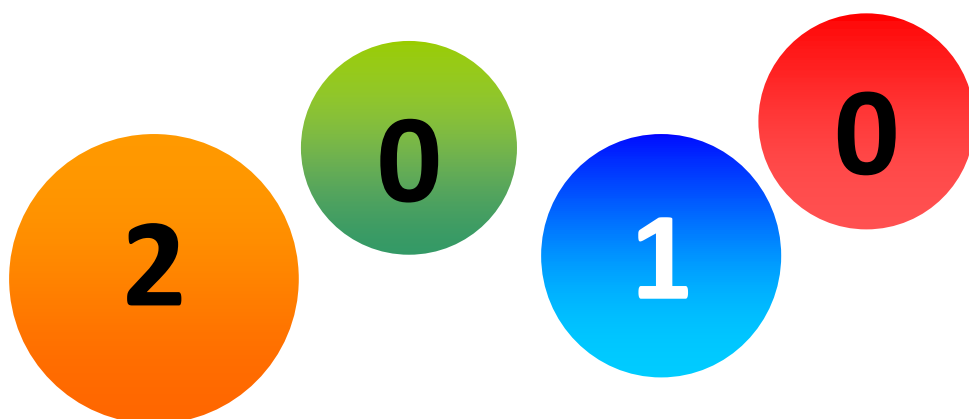
*Altorf  
Avolsheim  
Dachstein  
Dinsheim/Bruche  
Dorlisheim  
Duppigheim  
Duttlenheim  
Ergersheim  
Ernolsheim/Bruche  
Gresswiller  
Molsheim  
Mutzig  
Sultz-les-Bains  
Wolxheim*

## NOS COMPÉTENCES

*Logement social  
Dév. économique  
Dév. touristique  
Aménagement des  
cours d'eau  
Assainissement  
Eau potable  
Piscines  
Pistes cyclables  
Système d'Information Géographique  
Relais d'Assistants  
Maternelles  
Transport à la demande*

## NOUS CONTACTER

2 route Ecospace  
B.P. 25174  
67125 MOLSHEIM CEDEX  
Tél. : 03.88.49.82.58  
Fax : 03.88.49.38.14  
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr



**Approuvé par délibération N° 88-11 du 21 Décembre 2011**

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE</b>	1
1.1. Informations générales du territoire	1
1.1.1. Les chiffres-clés	1
1.1.2. Les Communes membres	2
1.2. Bref historique	2
1.2.1. Les Communes	2
1.2.2. Evolution des compétences	3
1.2.3. Autres dates marquantes	8
1.3. Fonctionnement/Organisation	8
1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil de Communauté	8
1.3.2. L'organe exécutif	10
1.3.2.1. Le Président	10
1.3.2.2. Les Vice-Présidents	10
1.3.2.3. Le Bureau	12
1.3.3. Les instances collégiales	12
1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil de Communauté	12
1.3.3.2. Les Commissions d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)	14
1.3.4. Les comptes-rendus	14
<b>2. PRESENTATION GENERALE DES COMPETENCES ET DES MOYENS</b>	15
2.1. Les compétences actuelles	15
2.1.1. Compétences obligatoires	16
2.1.2. Compétences optionnelles	16
2.1.3. Compétences facultatives	16
2.2. Les moyens humains	17
2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes	17
2.2.1.1. Services Administratif et Technique	17
2.2.1.2. Service des Piscines	18
2.2.2. Le personnel des organismes tiers	20
2.3. Les moyens financiers	20
2.3.1. Les masses financières	20
2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2010	21
2.3.3. Les marchés conclus en 2010 par la Communauté de Communes	21
2.3.4. Le crédit de trésorerie	24
2.3.5. Les emprunts	24
2.3.6. Les aides perçues	24
2.3.7. Les subventions versées/participations	25
2.3.8. Les garanties financières accordées	25
2.3.9. Les admissions en non-valeur	26
2.3.10. La taxe de séjour	26
2.3.11. La fiscalité	28
2.4. Les moyens matériels et immobiliers	28
2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes	28
2.4.2. Les moyens matériels	29
2.4.2.1. Informatique et télécommunication	29
2.4.2.2. Les véhicules	29
<b>3. ACTIONS ET REALISATIONS 2010</b>	30
3.1. Développement et Actions Economiques	30
3.1.1. Zone d'activités « ACTIVEUM »	30
3.1.1.1. Implantation des Sociétés COUVREST/SEIDEC/C.C.R.	30
3.1.1.2. Implantation de la Société FAC LOGISTIQUE	30

3.1.2.	Zone d'activités « ECOSPACE » .....	30
3.1.2.1.	<i>Implantation de la Société LEHMANN : Cession du terrain d'assiette.</i> .....	30
3.1.2.2.	<i>Implantation de la Société ILLER ELECTRICITE : Cession du terrain d'assiette.</i> .....	30
3.1.2.3.	<i>Implantation de la Société Henri SCHEUER : Cession du terrain d'assiette.</i> .....	30
3.1.2.4.	<i>Implantation de la Société VIGNES &amp; SERVICES : Cession du terrain d'assiette.</i> ....	31
3.1.2.5.	<i>Implantation d'un Hôtel des Finances : Cession du terrain d'assiette.</i> .....	31
3.1.2.6.	<i>Implantation de bâtiments tertiaires : Cession du terrain d'assiette.</i> .....	31
3.1.3.	Village de Loisirs à DORLISHEIM .....	31
3.1.3.1.	<i>Implantation d'un Village de Loisirs : Démarrage des travaux.</i> .....	31
<b>3.2.</b>	<b>Tourisme</b> .....	<b>32</b>
3.2.1.	L'office de tourisme intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.....	33
3.2.2.	L'accueil et l'information au public.....	33
3.2.3.	La promotion et la communication.....	35
3.2.4.	Les animations .....	36
3.2.5.	La commercialisation .....	36
3.2.6.	Conclusion.....	37
<b>3.3.</b>	<b>Développement local, sports et loisirs</b> .....	<b>37</b>
3.3.1.	Liaisons cyclables .....	37
3.3.1.1.	<i>Liaison cyclable DUPPIGHEIM CENTRE/DUPPIGHEIM GARE</i> .....	37
3.3.1.2.	<i>Liaison cyclable MUTZIG - DORLISHEIM</i> .....	37
3.3.2.	Piscines.....	37
3.3.2.1.	<i>Le personnel</i> .....	38
3.3.2.2.	<i>Bilan de la fréquentation 2010</i> .....	38
3.3.2.3.	<i>Le budget</i> .....	40
3.3.2.4.	<i>Faits marquants 2010</i> .....	41
<b>3.4.</b>	<b>Logement</b> .....	<b>42</b>
3.4.1.	Acquisition d'un immeuble à AVOLSHEIM .....	42
3.4.2.	Acquisition d'un immeuble à MOLSHEIM .....	42
<b>3.5.</b>	<b>Eau et Assainissement</b> .....	<b>43</b>
3.5.1.	Commune d'AVOLSHEIM .....	43
3.5.1.1.	<i>Raccordement du groupe scolaire et de l'accueil périscolaire aux réseaux d'eau et d'assainissement</i> .....	43
3.5.1.2.	<i>A) Assainissement pluvial – B) Collecteur eaux usées – rue de la Roselière.</i> .....	43
3.5.2.	Commune d'AVOLSHEIM et Ville de MOLSHEIM .....	43
3.5.2.1.	<i>Réhabilitation du réseau d'assainissement – A) Chemisage entre le Quai de la Bruche et la rue Saint-Materne à AVOLSHEIM – B) Chemisage rue de Saverne entre la rue des Romains et le Kurzgewandweg à MOLSHEIM.</i> .....	43
3.5.3.	Commune de DORLISHEIM .....	43
3.5.3.1.	<i>Assainissement pluvial – Rue Louis Chiron</i> .....	43
3.5.4.	Commune d'ERGERSHEIM .....	44
3.5.4.1.	<i>Assainissement général – Desserte en système séparatif rue des Tuileries</i> .....	44
3.5.4.2.	<i>Alimentation en eau potable – Renouvellement de la conduite rue de Strasbourg</i> .....	44
3.5.5.	Commune d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.....	44
3.5.5.1.	<i>Assainissement général – Renforcement du réseau rue des Prairies</i> .....	44
3.5.5.2.	<i>Assainissement général – Renforcement rue Principale au Carrefour de la rue Verte et de la rue Haute</i> .....	44
3.5.6.	Commune de GRESSWILLER.....	45
3.5.6.1.	<i>Alimentation en eau potable – Raccordement du lieudit « Heiligenberg-Gare » - Avenant N° 1</i> .....	45
3.5.6.2.	<i>Alimentation en eau potable – Dérivation et renforcement du réseau rue de Dinsheim.</i> .....	45
3.5.6.3.	<i>Alimentation en eau potable – Extension du réseau d'eau rue de Rosenwiller.</i> .....	45
3.5.7.	Ville de MOLSHEIM .....	46
3.5.7.1.	<i>Alimentation en eau potable – Renouvellement de la distribution Route Industrielle de la Hardt et rue du Gibier.</i> .....	46
3.5.7.2.	<i>Alimentation en eau potable – Carrefour rue de Saverne/rue des Romains – Renforcement de la conduite existante par une Conduite Ø 150 mm.</i> .....	46
3.5.7.3.	<i>Rue d'Altorf et rue des Perdrix : Lot 1 – A) Restructuration et</i>	46

	<i>Elimination des eaux claires parasites par chemisage continu – Lot 2 – B) Assainissement général – C) Alimentation en eau potable.....</i>	46
3.5.7.4.	<i>Assainissement général – Route Industrielle de la Hardt et rue du Gibier.....</i>	47
3.5.7.5.	<i>Alimentation en eau potable – Raccordement extension « WELDOM » - A) Déviation du réseau près du rond-point et bouclage rue des Fauvettes – B) Antenne de branchement et desserte incendie axe Nord-Ouest .....</i>	47
3.5.7.6.	<i>Assainissement pluvial – Collecteur pluvial de la liaison inter-quartier .....</i>	47
3.5.8.	<b>Ville de MUTZIG .....</b>	47
3.5.8.1.	<i>Alimentation en eau potable – B) Assainissement général : Renforcement de la rue du Docteur Schweitzer et rue du Stade.....</i>	47
3.5.8.2.	<i>Alimentation en eau potable – Renforcement du réseau rue Chassepot.....</i>	48
3.5.8.3.	<i>Assainissement général – Démolition de l’ancienne chambre de comptage de la Brasserie.....</i>	48
3.5.8.4.	<i>Alimentation en eau potable – Liaison rue de Strasbourg au rond-point de la zone commerciale « ATRIUM » .....</i>	48
3.5.8.5.	<i>Alimentation en eau potable – Renforcement de la conduite existante par une conduite Ø 150 mm « Cité des Artisans ».....</i>	48
3.5.9.	<b>Commune de SOULTZ-LES-BAINS.....</b>	49
3.5.9.1.	<i>Alimentation en eau potable – Raccordement intercommunal.....</i>	49
3.5.9.2.	<i>A) Assainissement général – B) Alimentation en eau potable – Extension rue du Holzberg .....</i>	49
3.5.9.3.	<i>Assainissement – Réhabilitation du réseau d’assainissement – Liaison rue de Molsheim et rue de Saverne : Elimination des eaux claires parasites par chemisage continu .....</i>	49
3.5.9.4.	<i>Alimentation en eau potable – Renforcement rue Saint-Maurice, rue Saint-Amand et rue de Strasbourg et reprise des vannes et branchements rue de Molsheim et rue de Saverne.....</i>	49
3.5.10.	<b>Commune de WOLXHEIM .....</b>	49
3.5.10.1.	<i>Assainissement pluvial – Desserte le long de la R.D. 45 – B) Alimentation en eau potable – Déplacement de la conduite le long de la R.D. 45 et amorce vers SOULTZ-LES-BAINS.....</i>	49
3.5.10.2.	<i>Alimentation en eau potable – Renforcement de la desserte depuis le réservoir de WOLXHEIM .....</i>	50
3.5.11.	<b>Stations d’épuration de la Communauté de Communes.....</b>	50
3.5.11.1.	<i>Station d’épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau de la filière de traitement des boues .....</i>	50
<b>3.6.</b>	<b>Aménagement des cours d’eau .....</b>	51
3.6.1.	<i>Commune de WOLXHEIM : Réalisation d’une passe à poissons - Approbation du projet .....</i>	51
3.6.2.	<i>Etude sur la restauration du bras d’Altorf .....</i>	51
3.6.3.	<i>Convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable avec la Société LOHR.....</i>	51
3.6.4.	<i>Travaux d’entretien des berges et des cours d’eau .....</i>	51
<b>3.7.</b>	<b>Actions de communication.....</b>	51
3.7.1.	<i>La communication interne .....</i>	51
3.7.1.1.	<i>Diffusion des comptes-rendus.....</i>	51
3.7.2.	<i>La communication externe .....</i>	52
3.7.2.1.	<i>Le bulletin d’information.....</i>	52
3.7.2.2.	<i>Le site internet .....</i>	53
3.7.2.3.	<i>Le Vélo-Tour .....</i>	53
3.7.2.4.	<i>Le Marathon du Vignoble d’Alsace .....</i>	54
<b>3.8.</b>	<b>R.A.M. : Relais des Assistantes Maternelles .....</b>	55
3.8.1.	<i>Le Relais d’Assistants Maternelles .....</i>	55
3.8.1.1.	<i>Les assistantes maternelles sur le territoire .....</i>	55
3.8.1.2.	<i>Les demandes des usagers.....</i>	56
3.8.1.3.	<i>Soutien à la parentalité et accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation.....</i>	58
3.8.1.4.	<i>Impact du travail de partenariat et de communication du Relais sur l’année 2010.....</i>	60

<b>3.9.</b>	<b>Développement de l'Intercommunalité .....</b>	<b>63</b>
<b>3.10.</b>	<b>Le Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche .....</b>	<b>64</b>
3.10.1.	Mise à disposition, par la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche, d'un adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	64
3.10.2.	Occupation de locaux par le Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche : Conclusion d'un bail administratif .....	64
<b>3.11.</b>	<b>Les partenaires institutionnels .....</b>	<b>64</b>
3.11.1.	Le Département du Bas-Rhin .....	64
3.11.2.	L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	64
3.11.3.	Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.).....	64
3.11.4.	La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique .....	65
3.11.5.	La Région Alsace.....	65
3.11.6.	La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin .....	65

# I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 Décembre 1997.



Elle rassemble 14 Communes regroupant 33.351 habitants.

Le territoire se distingue par son cadre de vie agréable et son paysage façonné par les collines, le vignoble et un patrimoine historique riche et de qualité.

La région de MOLSHEIM-MUTZIG se caractérise par sa position centrale en ALSACE et en EUROPE ainsi que par sa desserte par l'ensemble des modes de transport : autoroute, train et aéroport.

Cette situation géographique contribue au dynamisme économique de la région.

## 1.1. INFORMATIONS GENERALES DU TERRITOIRE

### 1.1.1. Les chiffres-clés

✓ Nombre de Communes membres	:	14
✓ Population	:	33.351
✓ Superficie	:	100 km <sup>2</sup>
✓ Densité	:	333 habitants/km <sup>2</sup>
✓ Altitude maximale	:	398 mètres (MUTZIG)

- ✓ Altitude minimale : 153 mètres (DUPPIGHEIM)
- ✓ Budget Primitif 2010 : 35.497.310,00 €  
(investissement + fonctionnement)
- ✓ Nombre de Conseillers Communautaires : 37
- ✓ Nombre d'Agents permanents : 31 (en équivalent temps plein)

### 1.1.2. Les Communes membres

COMMUNES	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION	POPULATION AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011	%
ALTORF	31 DECEMBRE 1997	1 221	3,66
AVOLSHEIM	2 AOUT 2002	763	2,29
DACHSTEIN	31 DECEMBRE 1997	1 563	4,69
DINSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 354	4,06
DORLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	2 463	7,39
DUPPIGHEIM	23 DECEMBRE 2002	1 580	4,74
DUTTLENHEIM	31 DECEMBRE 2003	2 926	8,77
ERGERSHEIM	31 DECEMBRE 1997	1 138	3,41
ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 594	4,78
GRESSWILLER	31 DECEMBRE 1997	1 514	4,54
MOLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	9 533	28,58
MUTZIG	31 DECEMBRE 1997	5 917	17,74
SOULTZ-les-BAINS	31 DECEMBRE 1997	894	2,68
WOLXHEIM	28 JANVIER 2002	891	2,67
<b>TOTAL</b>		<b>33 351</b>	<b>100</b>

POPULATION "PERIMETRE EAU"	27 251
POPULATION "PERIMETRE ASSAINISSEMENT "	27 624

## 1.2. BREF HISTORIQUE

### 1.2.1. Les Communes

- 31 DECEMBRE 1997 : Arrêté préfectoral de création
  - ↳ 1. ALTORF
  - ↳ 2. DACHSTEIN
  - ↳ 3. DINSHEIM-SUR-BRUCHE
  - ↳ 4. DORLSHEIM
  - ↳ 5. ERGERSHEIM
  - ↳ 6. ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
  - ↳ 7. GRESSWILLER
  - ↳ 8. MOLSHEIM
  - ↳ 9. MUTZIG
  - ↳ 10. SOULTZ-LES-BAINS

- 28 JANVIER 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 AOUT 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 DECEMBRE 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 DECEMBRE 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM

## 1.2.2. Evolution des compétences

☛ Arrêté préfectoral de création du 31 Décembre 1997 :

### 1. Compétences obligatoires

#### A. : Aménagement de l'espace

⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

#### B. : Actions de développement économique

⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :

- les zones artisanales d'une superficie inférieure à deux hectares, les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

#### Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Cette zone étant en cours de réalisation :

- la partie au Nord de la Route Ecospace délimitée à l'Ouest par la R.D. 422 et à l'Est par la Rue Alfred Kastler, incluant en totalité les tranches ECOSPACE 1 et ECOSPACE 2, revient à la Ville de MOLSHEIM,
- le reste de la zone revient à la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux Statuts.
- ⇒ Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones communautaires.
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme, en particulier :
  - création d'un office de tourisme intercommunal ayant vocation d'assurer la promotion de l'ensemble du secteur touristique constitué par les Communes membres,
  - promotion de l'ensemble des acteurs du secteur touristique : restauration et hôtellerie notamment.

### 2. Compétences optionnelles

#### A. : Politique du logement et du cadre de vie

⇒ Interventions en faveur du logement et de l'habitat.

#### B. : Protection et mise en valeur de l'environnement

⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.

#### C. : Création, aménagement et entretien de la voirie

⇒ Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomération », faisant partie d'un schéma de liaisons cyclables intercommunales.

### 3. Compétences facultatives

- ⇒ Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres,
- ⇒ Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres.

#### ☛ Arrêté préfectoral du 28 Janvier 2002 :

##### Nouvelle compétence :

- ⇒ Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement.

##### Nouvelles compétences transférées du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs :

- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales,
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Gestion de la piscine du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG,
- ⇒ Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : Participation financière à l'encadrement.

##### Compétence modifiée :

###### - Ancienne rédaction :

Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomération », faisant partie d'un schéma de liaisons cyclables intercommunales.

###### - Nouvelle rédaction :

###### **Pistes cyclables « hors agglomération » :**

###### - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :

*Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,*

###### - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :

*Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables.*

#### ☛ Arrêté préfectoral du 2 Août 2002 :

##### Nouvelle compétence transférée du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs :

Elaboration du schéma-directeur de l'agglomération MOLSHEIM-MUTZIG.

#### ☛ Arrêté préfectoral du 23 Décembre 2002 :

##### Compétences modifiées :

###### a) Ancienne rédaction :

Gestion de la piscine du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG

###### Nouvelle rédaction :

*Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.*

###### b) Ancienne rédaction :

Elaboration du schéma-directeur de l'agglomération MOLSHEIM-MUTZIG

###### Nouvelle rédaction :

*Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.*

☛ Arrêté préfectoral du 12 Mai 2003 :

Nouvelle compétence :

Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

☛ Arrêté préfectoral du 31 Décembre 2003 :

Nouvelle compétence :

Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal.

☛ Arrêté préfectoral du 30 Décembre 2005 :

Transfert du siège de la Communauté de Communes :  
au 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

☛ Arrêté préfectoral du 21 Décembre 2006 :

**Compétence modifiée :**

- Ancienne rédaction

La Communauté de Communes est habilitée à conclure avec la Commune de STILL, raccordée à la station d'épuration de la Communauté de Communes, une convention fixant les modalités et conditions du déversement de leurs eaux usées et pluviales dans les réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes (articles L.1311-7 et 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Nouvelle rédaction :

Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Définition de l'intérêt communautaire :

- Rappel des compétences :

1. Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
2. Elaboration d'un P.L.H. et mise en œuvre d'une O.P.A.H.
3. Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement
4. Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma-directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
  - ✓ les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
  - ✓ les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Cette zone étant en cours de réalisation :

- ☛ la partie au Nord de la route Ecospace délimitée à l'Ouest par la R.D. 422 et à l'Est par la rue Alfred Kastler, incluant en totalité les tranches ECOSPACE 1 et ECOSPACE 2, revient à la Ville de MOLSHEIM,

- ☞ le reste de la zone revient à la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux statuts
- 5. Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones communautaires.
- 6. Organisation, développement et promotion du tourisme, en particulier :
  - création d'un Office de Tourisme Intercommunal ayant vocation d'assurer la promotion de l'ensemble du secteur touristique constitué par les Communes membres,
  - promotion de l'ensemble des acteurs du secteur touristique : restauration et hôtellerie notamment
- 7. Interventions en faveur du logement et de l'habitat
- 8. Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
- 9. Pistes cyclables « hors agglomération »
  - Hors domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :  
Réalisation et entretien de pistes cyclables intégrées à un schéma de liaisons cyclables intercommunales arrêté par la Communauté de Communes,
  - Du domaine d'intervention du Département du Bas-Rhin :  
Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables
- 10. Extension du réseau câblé de vidéocommunication à l'ensemble des Communes membres
- 11. Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres
- 12. Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
- 13. Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- 14. Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien, exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative
- 15. Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS
- 16. Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines
- 17. Intégration scolaire des enfants handicapés mentaux à l'Education Nationale : Participation financière à l'encadrement
- 18. Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.

#### Modifications apportées :

- **pour la compétence N° 4**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma-directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
  - les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
  - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes
- Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :  
Seules les parcelles cadastrées comme suit :

## Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**,

relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes, conformément au plan joint aux Statuts.

- **pour la compétence N° 5**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires.  
Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- **pour la compétence N° 6**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Organisation, développement et promotion du tourisme par :
  - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
  - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
  - la participation financière au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
  - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.
- **pour la compétence N° 7**, la redéfinition suivante est suggérée :  
Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
  - l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
  - l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

☛ Arrêté préfectoral du 22 Décembre 2006 :

Portant dissolution du Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs emportant l'exercice de la compétence « eau » directement par la Communauté de Communes.

☛ Arrêté préfectoral du 16 Mai 2007 :

Nouvelle compétence :

Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.

☛ Arrêté préfectoral du 16 Février 2009 :

Nouvelle compétence :  
Création et gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles.

☛ Arrêté préfectoral du 23 Juin 2010 :

Compétence supprimée :  
Extension du réseau gaz à l'ensemble des Communes membres.

### 1.2.3. Autres dates marquantes

- 12 MARS 1998 : Installation des premiers délégués et élection des premiers Président et Vice-Présidents.
- NOVEMBRE 2001 : Choix du logo de la Communauté de Communes
- 28 JANVIER 2002 : Changement de dénomination :

**LA COMMUNAUTE DE MOLSHEIM-MUTZIG  
ET ENVIRONS**

**devient**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

- 24 JANVIER 2005 : Entrée dans le nouveau siège sis :  
2 route Ecospace à MOLSHEIM.

## 1.3. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION

### 1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil de Communauté
















La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes membres.










La représentativité au Conseil de Communauté est établie comme suit :

- deux délégués titulaires par Commune,
- un représentant supplémentaire par tranche entamée de 2.000 habitants au-delà de 2.000 habitants.

Composé ainsi de **37 membres**, le Conseil de Communauté s'est réuni **5** fois en 2010.

ALTORF	ADOLPH	Gérard		DUPPIGHEIM	BERTHIER	Adrien	
	BAAS	René			BALLINGER	Daniel	

AVOLSHEIM	GENDRE	G�rard		DUTTLENHEIM	RUCH	Jean-Luc	
	GEHIN	Pascal			WEBER	Jean-Marc	
DACHSTEIN	MOKERS	L�on		ERGERSHEIM	SPIELMANN	Florence	
	MUNCH	B�atrice			BRAND	Maxime	
DINSHEIM/ BRUCHE	FISCHER	Marie-Reine		ERNOLSHEIM/ BRUCHE	EBENER	Luc	
	KOESTEL	G�rard			DAESCHLER	Michel	
DORLISHEIM	ROTH	Gilbert		GRESSWILLER	PACOU	Martin	
	MAETZ	Sonia			WIETRICH	Jean-Louis	
	BACKERT	Francis			SCHELL	Jean-S�bastien	
WOLXHEIM	SIEBERT	Bruno		SOULTZ-LES-BAINS	SCHMITT	Guy	
	MULLER	Ernest			BILGER	Charles	
MUTZIG	BERNARD	Raymond		MOLSHEIM	FURST	Laurent	

KLEIN	Jean-Marie		SIMON	Jean	
LIEN	Gaby		JEANPERT	Chantal	
SCHOLZ	Marie-Claire		DUBOIS	Jean	
FREYERMUTH	Claude		WEBER	Jean-Miche	
			HITIER	Arsène	

En 2010, **110 délibérations** ont été prises.

### 1.3.2. L'organe exécutif

#### 1.3.2.1. Le Président



Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Laurent FURST**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

#### 1.3.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 17 avril 2008, le Conseil de Communauté a décidé la création de six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



**1<sup>er</sup> Vice-Président**, Monsieur **Gilbert ROTH** est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Développement du site thermal de SOULTZ-les-BAINS
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.



**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**, Madame **Marie-Reine FISCHER** est déléguée pour remplir les fonctions relevant du **TOURISME ET DU LOGEMENT.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme
- Développement de l'offre de logements locatifs aidés.

Madame Marie-Reine FISCHER est, en outre, chargée de la présidence de la Commission du Tourisme.



**3<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Guy SCHMITT** est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU ET DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluent
- Réalisation et entretien de pistes cyclables « hors agglomérations » pour lesquelles le Département du Bas-Rhin ne se porte pas maître d'ouvrage
- Participation financière au Département du Bas-Rhin pour la réalisation de pistes cyclables « hors agglomérations » sous maîtrise d'ouvrage départementale.



**4<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Jean-Louis WIETRICH** est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.

Monsieur Jean-Louis WIETRICH est, en outre, chargé de la présidence de la Commission d'Eau et d'Assainissement.



**5<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Jean-Luc RUCH** est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.



**6<sup>ème</sup> Vice-Président**, Monsieur **Raymond BERNARD** est délégué pour remplir les fonctions relevant des **AFFAIRES FINANCIERES ET DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT**, ainsi que **DE L'EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalités
- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière aux différents partenaires de la Communauté de Communes (Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK, Pays Bruche-Mossig-Piémont, Agence de Développement et d'Urbanisme de STRASBOURG...)
- Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement
- Extension des compétences de la Communauté de Communes.

Monsieur Raymond BERNARD est, en outre, chargé de la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

### **1.3.2.3. Le Bureau**

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attitrés, les personnes suivantes :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- le Directeur Général des Services.

Les réunions du Bureau ont, pour objet, d'examiner les affaires courantes et de préparer, collégalement, les sujets relevant en dernier ressort de la compétence du Conseil de Communauté.

En 2010, le Bureau s'est réuni **20** fois.

## **1.3.3. Les instances collégiales**

### **1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil de Communauté**

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil de Communauté a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction :

- ☞ COMMISSION REUNIE
- ☞ COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT
- ☞ COMMISSION DU TOURISME

Les Commissions sont représentées comme suit, sachant que le Président et les Vice-présidents siègent d'office dans chacune d'entre elles :

COMMISSIONS	EAU & ASSAINISSEMENT	TOURISME & LOGEMENT
<b>Présidence</b>	<b>M. Jean-Louis WIETRICH, Maire de GRESSWILLER</b>	<b>Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-sur-BRUCHE</b>
Commune d'ALTORF	M. Gérard ADOLPH	M. René BAAS
Commune d'AVOLSHEIM	M. Pascal GEHIN	M. Gérard GENDRE
Commune de DACHSTEIN	M. Léon MOCKERS	Mme Béatrice MUNCH
Commune de DINSHEIM/BRUCHE	<b>Mme Marie-Reine FISCHER</b>	<b>Mme Marie-Reine FISCHER</b>
	M. G. KOESTEL	M. G. KOESTEL
Commune de DORLSHEIM	<b>M. Gilbert ROTH</b>	<b>M. Gilbert ROTH</b>
		Mme Sonia MAETZ
	M. Francis BACKERT	
Commune de DUPPIGHEIM		M. Adrien BERTHIER
Commune de DUTTLENHEIM	<b>M. Jean-Luc RUCH</b>	<b>M. Jean-Luc RUCH</b>
		Mme Florence SPIELMANN
Commune d'ERGERSHEIM	M. Maxime BRAND	M. Luc EBENER
Commune d'ERNOLSHEIM/BRUCHE	M. Michel DAESCHLER	M. Martin PACOU
Commune de GRESSWILLER	<b>M. Jean-Louis WIETRICH</b>	<b>M. Jean-Louis WIETRICH</b>
		M. Jean-Sébastien SCHELL
Commune de MOLSHEIM	<b>M. Laurent FURST</b>	<b>M. Laurent FURST</b>
		M. Jean SIMON
	M. Jean DUBOIS	
Commune de MUTZIG	<b>M. Raymond BERNARD</b>	<b>M. Raymond BERNARD</b>
		Mme Marie-Claire SCHOLZ
	M. Jean-Marie KLEIN	
Commune de SOULTZ-les-BAINS	<b>M. Guy SCHMITT</b>	<b>M. Guy SCHMITT</b>
		M. Charles BILGER
Commune de WOLXHEIM	M. Bruno SIEBERT	
		M. Ernest MULLER

Délibérations N° 08-55 du 2 Juillet 2008 et N° 09-03 du 11 Février 2009

**Au cours de l'année 2010 :**

- la Commission Réunie s'est réunie **9** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **3** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **1** fois.

### 1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes.

La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

#### a) Membres à voie délibérative :

- **Président** : Monsieur le Président d'office
- **Membres titulaires** : **Monsieur Michel DAESCHLER**,  
Maire d'ERNOLSHEIM/BRUCHE,  
**Monsieur Gérard ADOLPH**,  
Maire d'ALTORF,  
**Monsieur Jean-Marie KLEIN**,  
Adjoint au Maire de MUTZIG,  
**Monsieur Jean-Louis WIETRICH**,  
Maire de GRESSWILLER,  
**Monsieur Jean-Luc RUCH**,  
Maire de DUTTLENHEIM,
- **Membres suppléants** : **Monsieur Maxime BRAND**,  
Maire d'ERGERSHEIM,  
**Monsieur René BAAS**  
Adjoint au Maire d'ALTORF,  
**Monsieur Léon MOCKERS**,  
Maire de DACHSTEIN  
**Monsieur Jean DUBOIS**,  
Adjoint au Maire de MOLSHEIM  
**Madame Florence SPIELMANN**,  
Adjointe au Maire de DUTTLENHEIM

#### b) Membres de droit :

- ➡ La Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- ➡ le Trésorier de MOLSHEIM.

### 1.3.4. Les comptes-rendus

Les réunions des Commissions « Eau et Assainissement » et « Tourisme », des Commissions Réunies et du Bureau font systématiquement l'objet de comptes-rendus.

Ces comptes-rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil de Communauté,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres, pour les Communes ayant accepté le principe.

## 2. PRESENTATION GENERALE DES COMPETENCES ET DES MOYENS

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité.

Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres.

Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré.

De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

Pour assurer les missions qui lui sont ainsi conférées, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, disposant outre d'un budget et des ressources propres, s'est doté des moyens nécessaires, qu'ils soient humains, matériels ou immobiliers.

### 2.1. LES COMPETENCES ACTUELLES

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

#### 2.1.1. Compétences obligatoires

##### A. : Aménagement de l'espace

- ⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
- ⇒ Elaboration et application d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement
- ⇒ Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

##### B. : Actions de développement économique

- ⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
  - les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
  - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Seules les parcelles cadastrées comme suit :

##### Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares

50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**, relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes.

- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme par :
  - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
  - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
  - la participation financière au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
  - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.

### 2.1.2. Compétences optionnelles

#### A. : Politique du logement et du cadre de vie

- ⇒ Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
  - ☞ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
  - ☞ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

#### B. : Protection et mise en valeur de l'environnement

- ⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.
- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

#### C. : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- ⇒ Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.

#### D. : Création, aménagement et entretien de la voirie

- ⇒ Elaboration d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables.
- ⇒ Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.

### 2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal.
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- ⇒ Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ⇒ Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.
- ⇒ Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.).
- ⇒ Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin.

## 2.2. LES MOYENS HUMAINS

### 2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes

#### 2.2.1.1. Services Administratif et Technique

→ les emplois permanents au 31 Décembre 2010

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Attaché Principal	Dominique BERNHART	Directeur Général	100 %	Titulaire - Détachement
Attaché Principal	Sabrina LABBE-LASTAVEL	Responsable des Finances, des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques	100 %	Titulaire
Rédacteur Territorial	Nathalie WILBERT	Assistante Ressources Humaines et Finances	100 %	Stagiaire
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Estelle PALFRAY	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Titulaire à temps partiel Mis à Disposition
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Joëlle WACH	Secrétaire de Direction	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Marie WILT	Assistante Finances et Budget	100 %	Titulaire
Ingénieur Territorial	Georges WEBER	Responsable Etudes et Travaux	100 %	Stagiaire
Technicien Principal 1 <sup>e</sup> classe	Régis MULLER	Responsable Eau et Assainissement	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 <sup>e</sup> classe	Jean-Christophe RUEZ	Responsable des Aménagements et des liaisons cyclables	100 %	Titulaire
Technicien Territorial	Kévin DABERT	Responsable Informatique et S.I.G.	100 %	Non Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants	Valérie GILLMANN	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants	Sandrine TONDEUR-ARNOUX	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire

→ les emplois non permanents au 31 Décembre 2010

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Joséphine CUCCHI	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Non titulaire à temps non complet
Assistant d'enseignement artistique	Laurent GROSS	Professeur de Musique	5 %	Non titulaire à temps non complet

→ les stagiaires 2010

NOM	FORMATION	DATE	SERVICE D'AFFECTATION
JOST Gaëtan	Séquence d'observation en milieu professionnel, collège, 3e	14/02/10 au 18/02/10	PISCINE DE MUTZIG
GAUTROT-BRISSEPOT Axel	Baccalauréat Professionnel Comptabilité (Seconde)	06/04/10 au 09/04/10	FINANCES
BAPST Mylène	DUT Techniques de commercialisation 1e année	26/04/10 au 20/06/10	COMMUNICATION
DUBS Adeline	BTS Assistant de Manager 1e année	03/05/10 au 26/06/10	FINANCES / RH
EICHMULLER Mélanie	BTS agricole Gestion et Maitrise de l'eau, option gestion des services d'eau et d'assainissement	05/07/10 au 20/08/10 02/12/10 au 21/12/10	EAU ET ASSAINISSEMENT
ALEXANDER Katia	Formation pratique et professionnelle Educateur de Jeunes Enfants	06/09/10 au 15/10/10	RAM
WEISS Ludovic	Formation et préparation au BEES 1er degré option natation	08/11/10 au 25/04/11	PISCINE DE DUPPIGHEIM

→ les effectifs des Services Administratifs et Techniques

**Nombre total d'agents : 14** (10 sur le Budget Principal, 3 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)

**Total en équivalent temps plein : 12.05** (9.05 sur le Budget Principal, 2 sur le Budget Assainissement et 1 le Budget Eau).

**2.2.1.2. Service des Piscines**

→ les emplois permanents

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Hors Classe	Christine MULLER	Responsable de la piscine de MUTZIG	100 %	Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	Henri PUCHOL	Responsable de la piscine de DUPPIGHEIM	80 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 <sup>ème</sup> classe	Jean ARMBRUSTER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 1 <sup>ère</sup> classe	Stéphane BURIDON	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire

Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 <sup>ème</sup> classe	David DENNI	Maître Nageur Sauveteur	71 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 <sup>ème</sup> classe	Franck GUINAND	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 <sup>ème</sup> classe	Lionel KLEIN	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 <sup>ème</sup> classe	Gilbert LEBIGRE	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 <sup>ème</sup> classe	Karine PRAET	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 <sup>ème</sup> classe	Stéphanie SCHAULI	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 <sup>ème</sup> classe	Yves ZANIN	Maître Nageur Sauveteur	14 %	Non Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Michaël BECHT	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean-Pierre LINDECKER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Agnès KELHETTER	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Nadine MULLER/YBANEZ	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Didier LORENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Christophe LENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Khadidiatou CISSE	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Caroline GUTMANN	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Aline LINGELSER	Agent d'Entretien	50 %	Titulaire – Mis à disposition
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Michèle MULLER	Agent d'Entretien	80 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Isabelle ROBERT	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2010

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Cyril ECKERT	Maître Nageur Sauveteur	23 %	Non titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Sarah OTT	Maître Nageur Sauveteur	11 %	Non titulaire

→ les effectifs du Service des Piscines :

**Nombre total d'agents :** 24  
**Total en équivalent temps plein :** 20.29

→ les emplois saisonniers du 10 Mai au 4 Septembre 2010

FONCTION	MAI JUN	JUILLET	AOUT SEPTEMBRE	TOTAL
Caisse/Vestiaires	3	6	6	15
Service Technique	3	3	3	9
Maître Nageur Sauveteur	6	9	9	24

### 2.2.2. Le personnel des organismes tiers

Néant.

## 2.3. LES MOYENS FINANCIERS

### 2.3.1. Les masses financières

Le Budget de la Communauté de Communes se décompose en :

- ↳ un Budget Principal,
- ↳ trois Budgets Annexes : un pour l'Assainissement, un pour l'Eau et un pour les Zones d'Activités.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées pour chaque Budget.

Le tableau ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, le volume financier 2010 de la Communauté de Communes :

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2010						
RECAPITULATION GENERALE						
INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			RESULTAT
DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
<b>1. BUDGET PRINCIPAL</b>						
2 381 350,53	1 400 156,60	- 981 193,93	2 573 037,49	5 784 356,85	3 211 319,36	2 230 125,43
<b>2. BUDGET ANNEXE "ZONES D'ACTIVITES"</b>						
2 198 904,43	2 186 783,31	- 12 121,12	2 368 288,00	2 368 291,79	3,79	- 12 117,33
<b>2. BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"</b>						
3 595 395,47	2 237 947,54	- 1 357 447,93	2 297 896,71	3 711 025,04	1 413 128,33	55 680,40
<b>3. BUDGET ANNEXE "EAU"</b>						
3 346 023,44	2 650 942,79	- 695 080,65	2 545 243,05	3 175 756,54	630 513,49	- 64 567,16
<b>TOTALGENERAL</b>						
11 521 673,87	8 475 830,24	- 3 045 843,63	9 784 465,25	15 039 430,22	5 254 964,97	2 209 121,34

### 2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2010

BUDGETS	PAIEMENTS/RECOUVREMENT		ANNULATION		TOTAL
	Mandat	Titre	Mandat	Titre	
Budget Principal	1410	483	21	5	1919
Assainissement	416	220	10	2	648
Zones d'activités	44	22	6	3	75
Eau	443	486	8	24	961
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2313</b>	<b>1211</b>	<b>45</b>	<b>34</b>	<b>3603</b>

Au total, ce sont ainsi **3.603 écritures comptables**, qui ont été passées en 2010.

### 2.3.3. Les marchés conclus en 2010 par la Communauté de Communes

En application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics et de l'Arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'Arrêté du 10 mars 2009 :

#### MARCHES DE TRAVAUX

#### MARCHES < A 20.000,00 € H.T.

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
MUTZIG – Asst – Regard de comptage	02/02/2010	TRANSROUTE	67120	19 925,00 €
MOLSHEIM : Eau - Renforcement et distribution rues de Saverne et des Romains	02/02/2010	TRANSROUTE	67120	17 547,00 €
PISCINE MUTZIG – Postes de régulation chlore/ph	24/02/2010	ATP	67117	10 476,19 €
PISCINE MUTZIG - Travaux Salle de Réunion et Cafétéria (châssis alu)	18/03/2010	FRIDOLIN SCHMITT	67120	15 673,58 €
PISCINE MUTZIG - Travaux Salle de Réunion et Cafétéria (cloisons)	16/03/2010	CONCEPT CLOISONS	67880	13 633,20 €
PISCINE MOLSHEIM – Peinture bassins	30/04/2010	GERARD	67130	13 085,84 €
PISCINE MOLSHEIM – Installation station chlore	30/04/2010	ATP	67120	7 535,83 €
PISCINE MUTZIG - Travaux Salle de Réunion et Cafétéria (mise aux normes électriques)	30/06/2010	SPIESSER	67120	7 654,40 €
PISCINE MOLSHEIM – Local phytosanitaire	02/07/2010	BEISER	67330	8 419,24 €
PISCINE MUTZIG - Travaux Salle de Réunion (mobilier)	06/08/2010	ARRO	67720	4 845,00 €
PISCINE MUTZIG – Remise en état des douches	29/11/2010	HORNECKER	67120	6 547,81 €

**MARCHES DE 20.000,00 A 49.999,00 € H.T.**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
SOULTZ-LES-BAINS – Eau & Asst : Extension rue du Holtzberg	04/01/2010	TRANSROUTE	67120	25 480.80 €
MUTZIG – Eau : Cité des Artisans	03/02/2010	TRANSROUTE	67120	35 822.00 €
DORLSHEIM – Asst : Rue Louis Chiron	14/05/2010	MTHA	67120	39 994.00 €
MOLSHEIM – AEP : Renouvellement de la conduite - RI de la Hardt et rue du Gibier – Avenant	01/09/2010	TRANSROUTE	67120	43 688.56 €
ERGERSHEIM – Eau : Renouvellement de la conduite rue de Strasbourg	18/10/2010	TRANSROUTE	67120	39 981.00 €

**MARCHES DE 50.000,00 A 89.999,00 € H.T.**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
WOLXHEIM – Eau : Raccordement au réservoir	02/02/2010	TRANSROUTE	67120	81 671.00 €
MOLSHEIM – Asst : Réhabilitation Rue d'Altorf et rue des Perdrix	19/02/2010	ITREC	67800	82 248.00 €
Asst : Contrôle Vidéo 2010 (MAPA)	01/06/2010	SORELIFE	57380	55 568.00 €

**MARCHES DE 90.000,00 A 132.999,00 € H.T.**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
GRESSWILLER – Eau : rue de Dinsheim	30/04/2010	EUROVIA AFC	67120	116 165.73 €
ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE – Asst : Renforcement Rue des Prairies + avenant	21/05/2010	TRANSROUTE	67120	130.633,21 €

**MARCHES DE 133.000,00 A 205.999,00 € H.T.**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
PISCINE MOLSHEIM : Travaux d'aménagement	15/11/2010	LEDERMANN	67880	138 899.00 €

**MARCHES DE 206.000,00 A 999.999,00 € H.T.**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
MOLSHEIM – A/G: RI de la Hardt et rue du Gibier A)B)C) + avenant	21/01/2010	EUROVIA AFC	67120	516 611.44 €
MOLSHEIM – Asst & Eau : rue d'Altorf et rue des Perdrix	05/2010	EUROVIA AFC	67120	289 298.00 €

Passé à poissons -AVOLSHEIM-WOLXHEIM	08/07/2010	PARC DEP. ERSTEIN	67151	230 886.00 €
MUTZIG – A) AEP – B) A/G – Renforcement de la desserte rue du Dr Schweitzer et rue du Stade	10/05/2010	SPEYSER	67150	328 914.00 €

### MARCHES DE 1.000.000,00 A 2.999.999,00 € H.T.

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Néant				

### MARCHES DE 3.000.000,00 A 5.149.999,00 € H.T.

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Néant				

### MARCHES DE 5.150.000,00 € H.T. ET PLUS

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Néant				

### MARCHES DE SERVICE ET DE FOURNITURE

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT
Piste Cyclable MOLS-DORLI-Village de Loisirs-AVOLSHEIM	25/05/2010	EGIS	67087	25 850.00 €
REFONTE DES SITES INTERNET de la CC , des Communes, de l'OTI et du MVA	06/2010	ILLICOWEB	90120	54 520.00 €
PZHCC ALTORF-DUPPIGHEIM-DUTTLENHEIM	18/11/2010	HYDRATEC	67000	70 000.00 €
Piste Cyclable MUTZIG-STILL	25/05/2010	EGIS	67087	54 000.00 €
Piste Cyclable ALTORF-DUPPIGHEIM	25/05/2010	EMCH+BERGER	67800	53 000.00 €
RAM – Voiture Citroën Berlingo	06/01/2010	CITROEN	67024	18 926.40 €
AG – 1 vidéoprojecteur + 1 portatif	29/03/2010	I.E.C.	35067	5 830.50 €
OTI – Photocopieur couleur	08/07/2010	RICOH	92143	5 948.90 €
PISCINE MUTZIG – Aquabikes	15/04/2010	WATERFORM	25200	18 000.79 €
PISCINE MUTZIG – Autolaveuse vestiaires	25/03/2010	NILFISK-ADVANCE	91944	3 946.80 €
PISCINE MUTZIG – Installation ventilateur	25/03/2010	LOHNER MAINTENANCE TECHNQUE	67120	7 853.24 €

Au total, ce sont 37 **marchés** et avenants aux marchés qui ont été réalisés en 2010.

### 2.3.4. Le crédit de trésorerie

DATE	ORGANISME PRETEUR	INDEX + MARGE	MONTANT MAXIMUM AUTORISE	MONTANT DES TIRAGES	REMBOURSEMENT	INTERETS MANDATES
18/11/2009	BANQUE POPULAIRE	EURIBOR 3 mois + 0.60	2.000.000,00	1.500.000,00	1.500.000,00	4.994,11
02/12/2010	BANQUE POPULAIRE	EURIBOR 3 mois + 0.40	2.000.000,00	0	0	0

### 2.3.5. Les emprunts

	CAPITAL			INTERETS
	à l'origine	au 31/12/10	remboursé en 2010	mandatés en 2010
BUDGET PRINCIPAL	0	0	0	0
BUDGET « ZONES D'ACTIVITES »	5.375.084,04	3.847.089,59	329.249,20	158.015,41
BUDGET « ASSAINISSEMENT »	6.207.526,51	3.943.972,47	418.181,21	138.229,50
BUDGET « EAU »	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11.582.610,55</b>	<b>7.791.062,06</b>	<b>747.430,41</b>	<b>296.244,91</b>

### 2.3.6. Les aides perçues

#### FONCTIONNEMENT

##### Département

- Participation poste SIG 2009/2010 15.305,10 €
- Aide à la pratique de la natation scolaire 24.338,96 €
- Participation actions touristiques (Charte) 29.605,67 €
- Participation poste Tourisme 2009/2010 20.681,40 €
- Entretien cours d'eau 4.863,20 €

##### Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Participation aux rejets des industriels 5.934,38 €
- Station d'Épuration de MOLSHEIM : PE 119.403,00 €
- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : PE 50.324,00 €

##### C.A.F.

- Fonctionnement R.A.M. 56.824,00 €

#### INVESTISSEMENT

##### Département

- Acquisition d'un immeuble à AVOLSHEIM et DUPPIGHEIM : études de faisabilité 1.455,00 €
- Piscine de MUTZIG : Modification systèmes de filtration 14.750,00 €
- Tourisme : restructuration O.T.I. 58.407,30 €
- Travaux pistes cyclables WOLXHEIM-SOULTZ-LES-BAINS 114.573,08 €
- Travaux d'aménagement de passes à poissons 70.798,48 €
- Travaux piste cyclable ALTORF/DUPPIGHEIM 45.775,15 €
- Enveloppe globalisée 77.291,08 €
- Travaux Assainissement 130.838,00 €
- Travaux Eau 128.862,60 €

### Région

- Acquisition d'un immeuble à SOULTZ-LES-BAINS et DUTTLENHEIM : études de faisabilité 3.780,00 €

### Autres

- Travaux Assainissement (AERM) 50.850,00 €
- Travaux Eau (AERM) 84.000,00 €
- Travaux d'aménagement de passes à poissons (Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) 66.172,09 €
- Travaux Passes à poissons (AERM) 52.030,73 €

## 2.3.7. Les subventions versées / participations

- Amicale du Don du Sang DORLSHEIM 200,00 €
- Association parents élèves ALTORF 600,00 €
- Association socio-culturelle sportive WOLXHEIM 200,00 €
- Association TEEN'ACT DUTTLENHEIM 200,00 €
- Club Judo-Jujitsu DUPPIGHEIM 600,00 €
- Maison des jeunes et de la culture ERGERSHEIM 600,00 €
- Office Municipal Sports, Arts et Loisirs ERNOLSHEIM 200,00 €
- Pétanque Club MUTZIG 600,00 €
- RACING-CLUB STRASBOURG 3.229,20 €
- Service « Animation Jeunes » de MOLSHEIM 200,00 €
- Association du Pays Bruche Mossig Piémont : (Animation pépinière) 12.000,00 €
- Association du Pays Bruche Mossig Piémont (LEADER) 5.000,00 €
- Comité de Développement Bruche Mossig Piémont 16.504,50 €
- Mission Locale 22.445,01 €
- Office de Tourisme Intercommunal 227.000,00 €
- Office de Tourisme Intercommunal (travaux, réhabilitation) 320.127,04 €
- S.Co.T. 70.000,00 €

## 2.3.8. Les garanties financières accordées

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DACHSTEIN	Dettes en capital au 31/12/10 496.166,18 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DUTTLENHEIM	Dettes en capital au 31/12/10 225.945,55 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/10 0,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (complément)	Dettes en capital au 31/12/10 254.569,86 €
Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	Provision pour risques et charges pour la vente de produits touristiques	30.490,00 €

S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation l'ancienne école à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/10 250.238,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 3 logements collectif dans l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/10 218.203,59 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la construction de 2 maisons individuelles à l'arrière de l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM/BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/10 267.902,89 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du Bâtiment C rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/10 382.133,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Amélioration d'un logement La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/10 53.500,00 €

### 2.3.9. Les admissions en non-valeur

Le montant total des opérations admises en non valeur en 2010, s'élève à :

- Budget annexe « Assainissement » : **0,00 € H.T.**
- Budget annexe « Eau » : **0,00 € H.T.**
- Budget principal : **0,00 € H.T.**

### 2.3.10. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H.

La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée.

La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

	Montant par nuitée
Hôtels de tourisme 4 étoiles Meublés hors classe Autres établissements assimilés	0,85 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Meublés 1 <sup>ère</sup> catégorie Autres établissements assimilés	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Meublés 2 <sup>ème</sup> catégorie	0,55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Meublés 3 <sup>ème</sup> catégorie	0,41 €
Hôtels sans étoile Meublés 4 <sup>ème</sup> catégorie	0,25 €
Terrains de camping et de caravanage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure	0,20 €

## LE DETAIL DE LA TAXE DE SEJOUR

### RECAPITULATIF PAR CATEGORIE DE LA TAXE DE SEJOUR 2009 ENCAISSEE EN 2010

CATEGORIE	ETABLISSEMENT / LOGEUR	MONTANT
HOTEL	DIANA HOTEL RESTAURANT à MOLSHEIM	12 904,85 €
	L'ECU D'OR à GRESSWILLER	2 856,00 €
	CHAMBRE HOTEL DU CENTRE à MOLSHEIM	3 049,52 €
	LE BUGATTI CHAMBRE HOTEL à MOLSHEIM	9 363,20 €
	LE FELSBOURG CHAMBRE HOTEL à MUTZIG	415,33 €
	HOSTELLERIE PETIT DRAGON à MUTZIG	915,75 €
	LE FORUM CHAMBRE HOTEL à DORLISHEIM	68,50 €
	L'OURS DE MUTZIG à MUTZIG	6 127,80 €
	<b>Sous-total</b>	<b>35 700,95 €</b>
CAMPING	ALSACE CAMPING à GRESSWILLER	125,20 €
	CAMPING MUNICIPAL DE MOLSHEIM à MOLSHEIM	3 428,48 €
	<b>Sous-total</b>	<b>3 553,68 €</b>
MEUBLE DE TOURISME	BACHER DANIEL à AVOLSHEIM	1 570,75 €
	BIRGEL Gilbert à DINSHEIM SUR BRUCHE	10,00 €
	EBEN Robert à MUTZIG	63,25 €
	FRISON Sylvie à MUTZIG	24,00 €
	GREMMEL Brigitte à MOLSHEIM	93,50 €
	GUNTZ et MONSCH à DUTTLENHEIM	16,59 €
	GUYOT DOMINIQUE à MUTZIG	172,50 €
	KAYSER DANIEL à DINSHEIM SUR BRUCHE	33,00 €
	KLINGENFUS ALAIN à MOLSHEIM	137,50 €
	LUTTER NICOLE à MOLSHEIM	4,50 €
	MEYER Bernard à GRESSWILLER	30,10 €
	MORICE à MOLSHEIM	5,25 €
	MULLER Pierre à SOULTZ LES BAINS	63,55 €
	NOESINGER Guido à MUTZIG	37,63 €
	SHELL Marie-Michèle à GRESSWILLER	29,75 €
	STIERLIN Chantal à AVOLSHEIM	228,24 €
	STILL à DINSHEIM SUR BRUCHE	69,50 €
	THOMAS MONIQUE à MOLSHEIM	44,25 €
WINTERHALTER Joseph à MUTZIG	62,75 €	
	<b>Sous-total</b>	<b>2 696,61 €</b>
GITES RURAUX	BOEHLER Dominique à WOLXHEIM	223,65 €
	DIETZ Annette à DINSHEIM SUR BRUCHE	456,22 €
	GROSS Joseph à WOLXHEIM	68,95 €
	HERZOG Monique à WOLXHEIM	215,60 €
	HUGUES à SOULTZ LES BAINS	109,75 €
	KAUFFMANN MARIE ANTOINETTE à SOULTZ LES BAINS	341,00 €
	KOESTEL CHRISTELLE à ERGERSHEIM	298,90 €
	SANCHEZ Jean à WOLXHEIM	287,65 €
	SCHARSCH Joseph à WOLXHEIM	278,99 €
	SHELL Bernard à GRESSWILLER	94,15 €
		<b>Sous-total</b>
CHAMBRE HOTE	BERNARD Christine à DORLISHEIM	31,25 €
	BRISEUL SYLVIE à DUPPIGHEIM	56,13 €
	CHANUT Barbara à MUTZIG	8,25 €
	JACQUOT CATHERINE à ERNOLSHEIM BRUCHE	158,00 €
	LANGEL FRED à ERNOLSHEIM BRUCHE	36,25 €
	LE BIBLENHOF à SOULTZ LES BAINS (SCHMITT JOSEPH)	940,50 €
	SALOMON Madeleine à DORLISHEIM	40,50 €
	SCHAEFFER Jean-Jacques à DUPPIGHEIM	342,50 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 613,38 €</b>
HEBERGEMENT COLLECTIF	BAYARD - CENTRE SPORTIF à MOLSHEIM	63,75 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>46 003,23 €</b>

### 2.3.11. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

LIBELLE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Δ N/(N-1)
T.H.	1,79	1,83	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
T.F.P.B.	1,79	1,83	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
T.F.P.N.B.	6,19	6,31	6,44	6,44	6,44	6,44	6,44	6,44	0,00%
T.P.	1,49	1,52	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55	/	0,00%
T.P.Z.	9,82	9,82	10,02	10,02	10,02	10,02	10,02	/	0,00%
C.F.E. (add)	/	/	/	/	/	/	/	1,55	0,00%
C.F.E. (zae)	/	/	/	/	/	/	/	10,02	0,00%

## 2.4. LES MOYENS MATERIELS ET IMMOBILIERS

### 2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes

Les Services Administratifs et Techniques sont entrés dans le nouveau siège de la Communauté de Communes, sis 2 route Ecospace à MOLSHEIM, le 24 Janvier 2005.

Le siège de la Communauté de Communes est composé de :

- au sous-sol
  - ↪ un garage de 7 box
  - ↪ des archives
  - ↪ des locaux techniques
- au rez-de-chaussée
  - ↪ 1 entrée
  - ↪ 2 bureaux loués au S.D.E.A. jusqu'au 31 août 2009.

Par délibération N° 08-74 du 1<sup>er</sup> Octobre 2008, le Conseil de Communauté a décidé de créer un **Relais d'Assistants Maternelles** sur son territoire. Ce nouveau service s'est installé dans les bureaux du S.D.E.A. le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- ↪ la salle des séances plénières disposant d'équipements sono et vidéo divers
- ↪ la salle des Commissions permettant la mise en place d'un vidéoprojecteur et accueillant les animations collectives du Relais d'Assistants Maternelles depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- ↪ des sanitaires
- ↪ un lieu de stockage
- ↪ une douche avec lavabo
- au 1<sup>er</sup> étage
  - ↪ 14 bureaux destinés au personnel administratif et technique ainsi qu'aux Président et Vice-Présidents
  - ↪ une petite salle de réunion
  - ↪ des sanitaires
  - ↪ un coin repas.

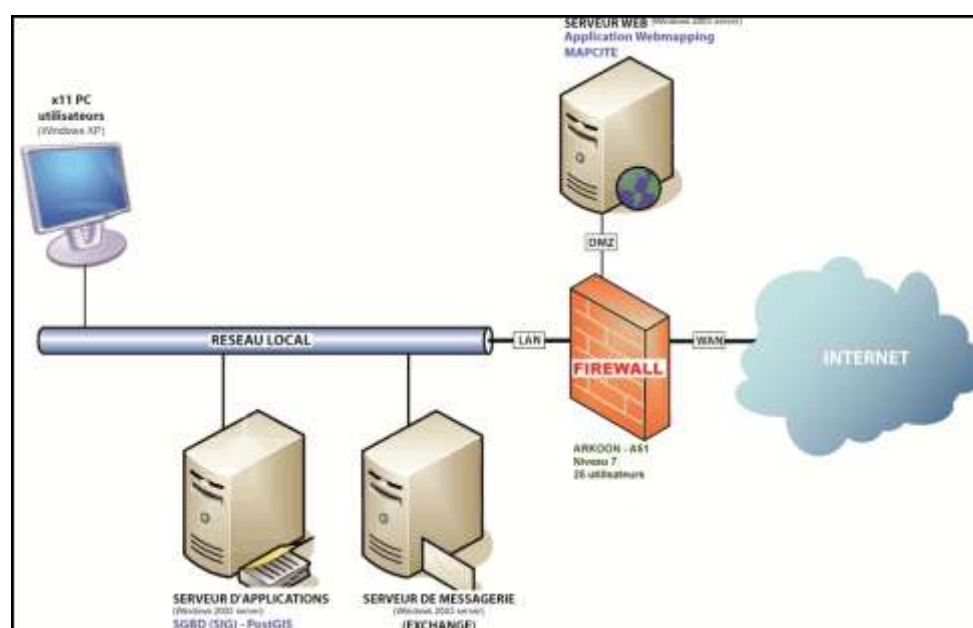
A noter que la structure du bâtiment a été conçue pour accueillir, le cas échéant, un étage supplémentaire.

## 2.4.2. Les moyens matériels

### 2.4.2.1. Informatique et télécommunication

La Communauté de Communes dispose de matériel informatique performant et à jour. Notre structure est équipée d'ordinateurs et de serveurs fonctionnant sous système d'exploitation Windows. L'architecture système et réseau fonctionne sous un domaine et est paramétrée de manière à garantir l'intégrité et la sécurité des données. Nous disposons ainsi, d'un système de sauvegarde quotidienne, d'un firewall matériel et d'un anti-virus réseau et personnel.

#### Schéma fonctionnel du système informatique (en place depuis Avril 2006)



La Communauté de Communes possède également un réseau LAN performant et accède à l'internet via une connexion SDSL 2Mb/2Mb.

Un ensemble composé d'imprimantes couleurs lasers et jet d'encre ainsi qu'un traceur A0 est également mis à la disposition des agents pour leurs impressions.

### 2.4.2.2. Les véhicules

La Communauté de Communes dispose de quatre véhicules de service.

Trois véhicules (Renault Kangoo, Renault Clio et Renault Berlingo) sont affectés aux Services Administratif et Technique ainsi qu'au Relais d'Assistantes Maternelles.

Un véhicule (Renault Kangoo) est affecté au Service des Piscines qui dispose également d'une remorque.

## 3. ACTIONS ET REALISATIONS 2010

### 3.1. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES

#### 3.1.1. Zone d'activités « ACTIVEUM »

##### 3.1.1.1. *Implantation des Sociétés COUVREST/SEIDEC/C.C.R.*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 49,26 ares
- ✓ prix de cession : 2.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activités des entreprises :
  - SEIDEC : Spécialiste en électricité
  - COUVREST : Spécialiste en couverture/zinguerie
  - C.C. Réalisation : Spécialiste dans le second œuvre du bâtiment

Les travaux d'implantation de ces sociétés vont démarrer en 2011, de sorte à permettre la prise de possession de leurs nouveaux locaux, au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

##### 3.1.1.2. *Implantation de la Société FAC LOGISTIQUE*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 25,00 ares
- ✓ prix de cession : 2.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Spécialiste en gestion de stock

Les travaux d'implantation de la Société FAC LOGISTIQUE ont démarré en 2010, de sorte à permettre à l'entreprise de prendre possession de ses nouveaux locaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

#### 3.1.2. Zone d'activités « ECOSPACE »

##### 3.1.2.1. *Implantation de la Société LEHMANN : Cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 29,98 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Entreprise spécialisée dans la mécanique de précision

##### 3.1.2.2. *Implantation de la société ILLER Electricité : Cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 34,10 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Entreprise spécialisée dans les travaux d'électricité générale et d'électricité industrielle

##### 3.1.2.3. *Implantation de la Société Henri SCHEUER : Cession du terrain d'assiette*

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 17,70 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Société d'équipement et d'installations sanitaires

#### **3.1.2.4. Implantation de la société VIGNES & SERVICES : Cession du terrain d'assiette**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 23,19 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Entreprise d'aménagement paysager

#### **3.1.2.5. Implantation d'un Hôtel des Finances : Cession du terrain d'assiette**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 49,26 ares
- ✓ prix de cession : 4.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Hôtel des Finances destiné à accueillir les Services de la Direction Générale des Impôts et du Trésor Public

Les services de la Direction Générale des Impôts et du Trésor Public ont pris possession de leurs nouveaux locaux au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010.

#### **3.1.2.6. Implantation de bâtiments tertiaires : Cession du terrain d'assiette**

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 198,13 ares
- ✓ prix de cession : 5.000,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : Installation, en tranches successives, de 5 bâtiments tertiaires (10.000 m<sup>2</sup> de bureaux)

Les travaux d'implantation du 1<sup>er</sup> bâtiment ont démarré en 2010, de sorte à permettre sa prise de possession au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011.

### **3.1.3. Village de Loisirs à DORLISHEIM**

#### **3.1.3.1. Implantation d'un Village de Loisirs : Démarrage des travaux**

Le projet se décompose en une partie orientée « Loisirs » et une partie « Commerciale ».



#### **A. La partie « Loisirs »**

est destinée à compléter l'offre culturelle et de loisirs sur notre territoire :

- un complexe cinématographique (9 salles),
- un bowling (28 pistes),
- deux restaurants,
- un restaurant Quick,
- un Centre de Fitness,
- un bâtiment « Jeux pour enfants ».

#### **B. La partie « commerciale »**

est destinée à accueillir les activités commerciales manquantes sur le territoire ainsi que celles faisant l'objet d'un taux de fuite très important vers STRASBOURG et l'Allemagne essentiellement, à savoir :

- vêtements et chaussures pour adultes,
- vêtements et chaussures pour enfants,
- jouets,
- meubles, objets de décoration et aménagement de la maison,
- animalerie.

Le rapport, établi en 2009 par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.), indiquant la présence de terriers de grands hamsters et concluant à la destruction de 4 hamsters, a bloqué durablement ce dossier.

Une énergie considérable a été déployée pour permettre, à ce projet, d'aboutir.

Par arrêté du 27 Juillet 2010, et suite à 3 examens par la Commission Faune du Conseil National de la Protection de la Nature, le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, a autorisé à déroger à l'interdiction de détruire, altérer ou dégrader les aires de repos ou les sites de reproduction de l'espèce *Cricetus cricetus*, hamster commun) située sur l'emprise en question.

La dérogation a été délivrée, sous réserve, de la mise en place, préalablement au début des travaux, des mesures de compensation consistant en la mise en place d'au moins 34,4 hectares de cultures favorables au hamster commun.

C'est ainsi que 4 contrats agri-environnementaux ont été conclus avec des exploitants agricoles locaux.

Les travaux de la partie « Loisirs » ont, ainsi, pu démarrer en 2010, pour une ouverture envisagée fin 2011.

## **3.2. TOURISME**

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a comme principales missions, l'accueil, l'information, l'animation, la communication et la promotion touristique de la destination "Région MOLSHEIM-MUTZIG".

L'Office de Tourisme contribue aussi à assurer la coordination des divers partenaires et prestataires.

L'Office de Tourisme est également autorisé à commercialiser des prestations et produits touristiques issus de sa zone d'intervention.

Les données qui sont présentées dans le rapport résultent des indicateurs mis en place pour les visiteurs mais sont également issues d'enquêtes menées par l'Office de Tourisme auprès des prestataires.

L'activité touristique 2010 est jugée satisfaisante dans la mesure où nous avons assuré l'accueil durant 6 mois au 1<sup>er</sup> étage de la Metzsig pour cause de travaux de rénovation des locaux. Au 1<sup>er</sup> Juillet, l'Office de Tourisme a accueilli les visiteurs dans un espace réagencé, lumineux et convivial.

### 3.2.1. L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

#### A) Le côté statutaire

Le Conseil d'Administration composé de 13 membres s'est réuni trois fois au cours de l'année 2010 : les 11 Mars, 15 Juin et 28 Septembre.

Les membres du Conseil d'Administration sont issus de 2 collèges :

Collège n°1 : Membres de droit issus de la Communauté de Communes : 5 élus : Marie-Reine FISCHER, Marie-Claire Scholz, Martin Pacou, Gérard Gendre et Jean Simon

Collège n°2 : Socioprofessionnels, associatifs et personnes physiques : 8 membres : Jean-Jacques Schaeffer (restaurateur/chambres d'hôtes), Guido Nösinger (propriétaire de meublé), Nadine Backert (viticultrice), Bernard Schneider (assureur), Auguste Schmitt (Président de la Société d'Histoire de MUTZIG et environs), Paul Kestler (Président d'honneur Fondation Bugatti), Moréna Christmann (Association des commerçants de MOLSHEIM), Jean Baptiste Clévenot (Trace verte).

Quant au bureau, il se compose de :

Présidente : Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente en charge du tourisme à la Communauté de Communes, Conseillère Régionale et Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE

Vice-Président : Auguste SCHMITT

Trésorier : Bernard SCHNEIDER

Secrétaire : Moréna CHRISTMANN.

#### B) Les prestations proposées aux adhérents de l'Office de Tourisme

Le nombre de prestataires adhérent à l'Office de Tourisme pour 2010 est de 86. Rappelons que la cotisation annuelle à l'Office de Tourisme permet aux adhérents de bénéficier d'un certain nombre de prestations :

- insertion dans le guide découverte et d'accueil
- insertion dans le guide d'hébergement et de la gastronomie pour les hébergements, les restaurants et les viticulteurs
- parution sur le site Internet
- diffusion de dépliants sur les présentoirs au sein de l'espace accueil et lors de divers salons et opérations promotionnelles.

### 3.2.2. l'Accueil et l'Information du Public

#### A) Le Personnel et ses missions

Les 4 salariées multilingues sont à l'écoute des visiteurs et prêtes à faire découvrir notre région tout au long de l'année.

Les 7 guides vacataires permettent de répondre aux demandes de guidages pour groupes. Ils contribuent également à animer les sorties estivales proposées par l'Office de Tourisme.

Quant aux horaires d'ouverture, ils sont aménagés en fonction de la saison et peuvent être adaptés.

Différents services sont offerts aux visiteurs, à la population locale et aux prestataires par l'Office de Tourisme :

- > Services aux clientèles touristiques : leur faciliter le séjour et l'accès aux prestations touristiques (hébergement, restauration, loisirs...) informer, faire découvrir, accompagner dans les recherches ...
- > Services à la population locale : Informations pratiques, billetterie pour spectacles ou concerts, promotion des événements locaux ...
- > Services aux prestataires touristiques : Vitrine de l'ensemble de ses prestataires, l'Office de Tourisme facilite l'accès des clients à ces prestations (via des réservations d'hébergements ou la vente de billets notamment) tout en assurant la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de son territoire au sein de son espace Accueil ou sur ses supports de communication.
- > Espace boutique (nombreux articles souvenirs Bugatti, cartes postales, articles Alsace...)
- > Accès web libre.

La connaissance de l'offre touristique de la Communauté de Communes est primordiale. Des visites des différents prestataires sont donc effectuées régulièrement par le personnel permanent.

De plus, le personnel a suivi diverses formations proposées par le RésOT ou l'Agefos.

L'Office de Tourisme a participé et assisté à une trentaine d'autres réunions et rencontres organisées par le RésOT Alsace, le Comité Régional du Tourisme, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, le Pays du Sapin de Noël et divers autres organismes (Offices de tourisme...).

### **B) Démarche Qualité**

Suite à l'audit définitif du 28 Octobre 2010, l'Office de Tourisme a officiellement été labellisé Qualité Tourisme par la FNOTSI et le Secrétariat du Tourisme le 4 Novembre 2010.

L'auditeur a relevé en particulier la forte volonté de donner une image d'excellence du territoire, le dynamisme de l'équipe, toujours à la recherche de pistes d'amélioration et la bonne connaissance de celle-ci de la clientèle.

### **C) Classement de l'Office de Tourisme**

L'Office de Tourisme a également obtenu le classement 3 étoiles par arrêté préfectoral le 16 Novembre 2010. Ce classement est valable pour 5 ans.

### **D) Bilan touristique 2010**

Même si l'installation à la Metzsig a pu entraîner une baisse de fréquentation en janvier et février, la fréquentation de notre territoire se maintient ce que confirme d'ailleurs une impression générale ressentie tout au long de l'année par le personnel.

Ainsi, le nombre de visiteurs sur l'année est sensiblement identique à celui de 2009 grâce à une hausse de 3 % en août, de 8 % en septembre et de 15 % en octobre.

Concernant les demandes émanant d'autochtones, le taux d'accueil est supérieur de 61 % par rapport à 2009. Cela s'explique par une hausse de vente de billets.

Les demandes par lettre ont évolué de 42 % tandis que celles par mail enregistrent une légère baisse. Le nouveau site internet qui devrait être en ligne au printemps nous permettra d'être plus performant et de gagner en lisibilité auprès des internautes.

Plus de 50 % de la clientèle renseignée à l'Office de Tourisme est de nationalité étrangère. A l'instar de ces dernières années, les allemands restent la première clientèle étrangère suivie des Belges puis des Néerlandais.

### **3.2.3. La Promotion et la Communication**

En 2010, l'Office de Tourisme a poursuivi ses actions de promotion et de communication sur différents marchés.

#### **A) La promotion sur les marchés français et étrangers**

L'Office de Tourisme, en vue d'augmenter le flux touristique sur sa destination, a participé à 5 opérations promotionnelles :

- Salon du tourisme de STUTTGART                      20 au 24 Janvier  
Grand Public
- Salon de l'Agriculture à PARIS                      26 Février au 8 Mars  
Grand Public
- Village alsacien à FRANCFORT                      50 au 10 Mai  
Grand Public
- Village alsacien à LILLE                      10 au 13 Juin  
Grand Public
- SITV à COLMAR                      11 au 14 Novembre  
Grand Public

Les opérations "Village alsacien" se sont faits en partenariat avec l'Office de Tourisme de WANGENBOURG.

Quant à notre présence au SITV de COLMAR, nous avons partagé notre espace avec le Fort de MUTZIG et un partenariat avec l'Office de Tourisme de la Haute Vallée de la Bruche et le Mémorial d'Alsace-Lorraine à SCHIRMECK aura permis d'avoir un emplacement spacieux pour l'ensemble des partenaires

L'Office de Tourisme a également participé au Workshop professionnel "Destination Vignoble" qui s'est tenu sur la journée du Mardi 5 Octobre 2010. Il s'agissait de présenter des offres oenotouristiques aux tours opérateurs et voyageurs venus du monde entier.

#### **B) La communication**

L'Office de Tourisme est le garant d'une information officielle sur le territoire. La gestion de l'information concernera aussi bien l'édition de brochures que la saisie de nos données afin d'alimenter en temps réel notre site internet.

### ***Les éditions***

Nos divers outils de communication dont l'objectif est de véhiculer une image dynamique de la destination permettent à l'Office de Tourisme de faire connaître son territoire, d'en assurer la promotion mais surtout pour les visiteurs de préparer leur séjour dans la Région MOLLSHEIM-MUTZIG.

Les éditions réalisées durant l'année 2010 :

- Calendrier des animations : 1 édition printemps - 1 édition été-automne et 1 édition hiver
- Guide des hébergements et de la gastronomie
- Guide Découverte

### ***Le site internet***

Le site internet constitue un important support de promotion et de communication. En 2010, 76.549 internautes s'y sont connectés avec des pointes en Mars et Juillet de près de 7.000 connexions.

Le personnel de l'Office de Tourisme a démarré les travaux de refonte (contenu et présentation) du site avec la Société ILLICOWEEB. Le nouveau site sera mis en ligne au Printemps 2011 tout au moins pour la version française.

## **3.2.4. Les Animations**

Concernant les activités, l'Office de Tourisme propose depuis plusieurs années en Juillet et en Août des animations et visites commentées estivales gratuites.

Les visites ont lieu la semaine. Nous enregistrons un recul quant à la participation par rapport à 2009 notamment pour les visites guidées du sentier viticole avec moitié de participants que l'an passé.

Le sentier des casemates a également souffert d'abord des grosses chaleurs puis du mauvais temps.

Quant à la visite nocturne Ville et Chartreuse, elle reste toujours le succès de l'été avec une progression de participants continue depuis trois ans. Hausse 2010 : + 16%.

Le jour de lancement (11 Juillet) du rallye n'a pas connu la participation des années précédentes, en cause une forte chaleur et une alerte orange le jour même obligeant l'Office de Tourisme à suspendre l'animation l'après-midi.

Mais durant l'été, près de 500 carnets de route ont été distribués pour un retour de bulletins réponses de 30 %.

Le questionnaire de satisfaction transmis aux participants fait ressortir que 73,53 % des participants ont été très satisfaits du circuit, 17,65 % satisfaits et 8 % peu satisfaits trouvant que le rallye serait à parfaire mais sur d'autres thèmes.

## **3.2.5. La Commercialisation**

Le bilan de l'activité de commercialisation de prestations pour la clientèle de groupes et d'individuels est positif.

### **A) Visites guidées groupes**

43 guidages groupes ont été assurés par les guides vacataires de l'Office de Tourisme. 51 % de ces visites concernaient exclusivement la Chartreuse et ses musées.

## B) La vente d'articles divers et la billetterie

Le bilan de la vente des différents articles (cartes, topoguides, articles souvenirs...) présentés dans les vitrines de notre nouvel espace Accueil est en augmentation par rapport aux années précédentes mais en excluant l'année 2009 qui a été celle du Centenaire Bugatti et donc tout à fait exceptionnelle.

L'activité de billetterie est, elle aussi, supérieure à l'année 2009. Ce sont 3.835 billets (contre 3.450 en 2009) qui ont été vendus par l'Office générant une commission de 3.567,00 €.

L'Office de Tourisme a enregistré un chiffre d'affaires de 87.559,00 € pour un bénéfice net de 7.147,32 €.

### 3.2.6. Conclusion

Les faits marquants pour 2010 sont :

- Rénovation des locaux de l'Office de Tourisme
- Stabilité de la fréquentation sur le territoire
- Labellisation "Qualité Tourisme"
- Classement 3 étoiles pour l'Office de Tourisme
- Début des travaux de refonte du site internet.

## 3.3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS

### 3.3.1. Liaisons cyclables

#### 3.3.1.1. *Liaison cyclable DUPPIGHEIM CENTRE - DUPPIGHEIM GARE*

La Communauté de Communes adopte la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EMCH+BERGER, relatif à la réalisation de la liaison cyclable DUPPIGHEIM-CENTRE/DUPPIGHEIM-GARE, estimée à 190.000,00 € H.T.

#### 3.3.1.2. *Liaison cyclable MUTZIG - DORLISHEIM*

La Communauté de Communes adopte la consistance technique de l'avant-projet définitif établi par le bureau d'études EGIS AMENAGEMENT, relatif à la réalisation de la liaison cyclable MUTZIG/DORLISHEIM, estimée à 450.000,00 € H.T..

### 3.3.2. Piscines

La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, de DUPPIGHEIM et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.



**Piscine de MUTZIG**



**Piscine de DUPPIGHEIM**



**Piscine de plein-air de MOLSHEIM**

### **3.3.2.1 Le personnel**

**24 agents dont :**

- 13 MNS
- 7 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques
- 2 responsables

**18 postes saisonniers, chaque mois, pour la saison estivale :**

- 8 MNS
- 8 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques

### **3.3.2.2 Bilan de la fréquentation 2010**

**225 735 entrées ont été enregistrées soit - 6 % par rapport à 2009 :**

- ➔ pour DUPPIGHEIM : 46 947 entrées soit - 2 % par rapport à 2009
- ➔ pour MOLSHEIM : 32 263 entrées soit - 3 % par rapport à 2009
- ➔ pour MUTZIG : 146 525 soit - 8% par rapport à 2009

La répartition des fréquentations générales par site :

- ➔ Mutzig représente 65 % avec 146 525 entrées
- ➔ Duppigheim représente 21 % avec 46 947 entrées
- ➔ Molsheim représente 14 % avec 32 263 entrées

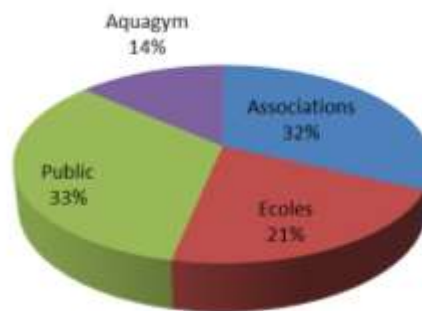
L'année 2010 représente le troisième résultat des 8 dernières années

**Rappel des fréquentations des 8 dernières années sur les 3 piscines :**

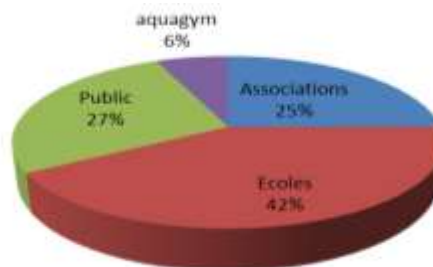
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Fréquentations	238 360	213 867	208 456	221 009	199 549	220 558	239 744	225 735
Classement	2	6	7	4	8	5	1	3

- **Répartition du public :**

**A la piscine de MUTZIG :**

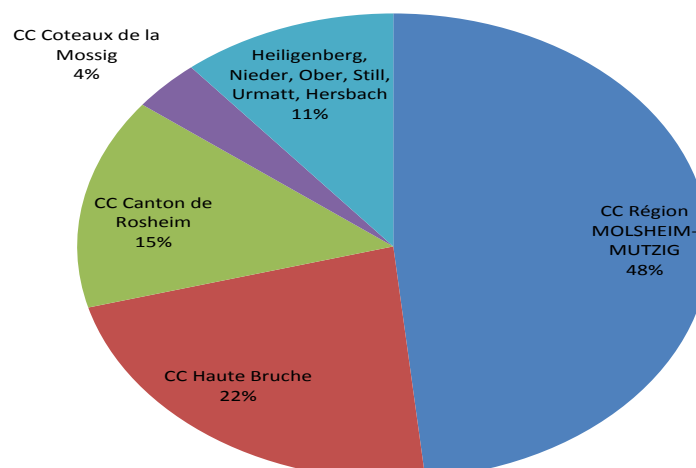


**A la piscine de DUPPIGHEIM :**

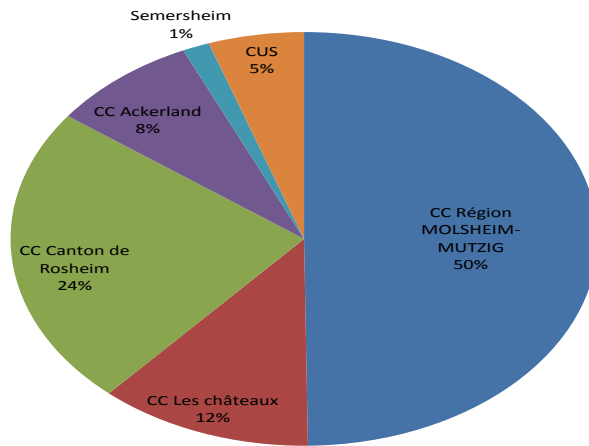


- **Répartition des scolaires :**

**A la piscine de MUTZIG (2009/2010)**



## A la piscine de Duppigheim



### 3.3.2.3 Le Budget

- **Recettes :**  
**528 165 € de recettes totales de fonctionnement**, soit 6 154 € de hausse par rapport à 2009 :
  - pour DUPP : 107 872 €
  - pour PA : 65 256 €
  - pour MUT : 355 037 €

- **Dépenses :**  
**1 213 083 € de dépenses totales de fonctionnement** en 2010, amortissement inclus (les dépenses réelles d'exploitation représentent 1.179.030,69 € soit – 39.949,35 € par rapport à 2009 compte tenu des charges à rattacher à l'exercice) :
  - pour DUPP : 315 334 €
  - pour PA : 130 448 €
  - pour MUT : 767 301 €

Les charges à caractère général représentent 35%.

Les charges du personnel représentent 62% des dépenses du service piscine (charges brutes de personnel : 65,53 % hors atténuations de charges)

- **Le déficit d'exploitation :**  
Diminution des charges d'exploitation :
  - Charges à caractère général : - 39 670 € (compte tenu des charges à rattacher)
  - Charges brutes de personnel : - 2303 € (Charges réelles nettes : +18.949,67€)

Les recettes réelles d'exploitation sont identiques à 2009.

Une diminution du déficit d'exploitation de 6 % (compte tenu des charges à rattacher)

- 744 917 € en 2010 (796 079 en 2009, - 51 162 €)

**En moyenne :**

- 37 % des charges ont été couvertes par l'utilisateur

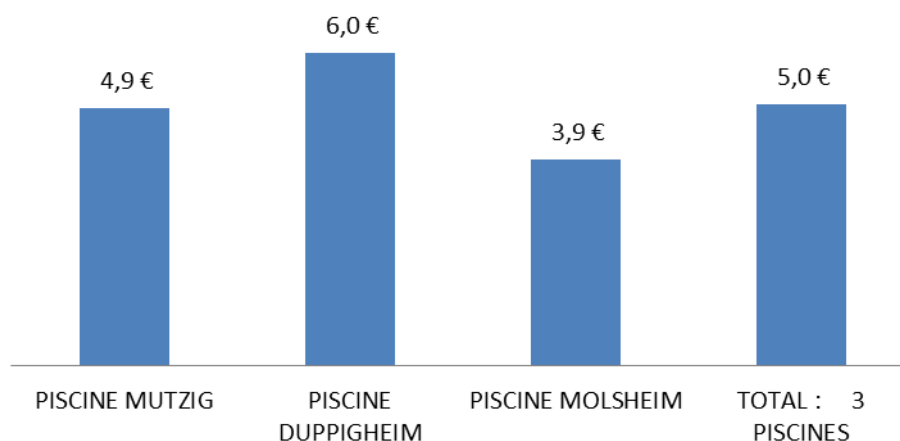
- 2 % par le Conseil Général du Bas-Rhin
- 5 % autres
- et 56 % par la Communauté de Communes.

#### **Bilan par site :**

*Couverture des charges par le produit des recettes (produits des services + subventions) :*

- pour MUT : le produit des entrées couvre 45 % des charges d'exploitation
- pour DUPP : le produit des entrées couvre 30 % des charges
- pour la PA : le produit des entrées couvre 51 % des charges.

#### **Coût d'une entrée pour la Communauté de Communes, par usager :**



- **Animations :**

**104 597 € de recettes, soit + 12 % (+11 588 €) de hausse par rapport à 2009 :**

- pour DUPP : 14 875 € (243 € en +) avec 194 cours dispensés en 2010
- pour MUT : 89 722 € (11345 € en +) avec 1217 cours dispensés en 2010.

#### **3.3.2.4 Faits marquants 2010**

- **Achat de onze aquabikes pour la somme de 15 000 € H.T.**

- Démarrage des cours le 19 avril, après une journée de formation pour les maîtres-nageurs.
- 6 cours par semaine jusqu'en juin, puis maintien de 3 cours par semaine en juillet et août.
- Devant le succès et la demande, mise en place de 12 cours par semaine de septembre à décembre 2010.
- La séance d'aquabike est à 6 € (hors entrée piscine). Tous les cours ont affiché complet jusque fin décembre.
- Mise en place également de location d'aquabike avec un tarif de 3 € pour 45 minutes (hors entrée piscine).

- **Travaux de mise aux normes de la salle de réunion**

⇒ Investissement de 50 000 € H.T.

## 3.4. LOGEMENT

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire ratifié par arrêté préfectoral du 21 décembre 2006, la compétence « Logement » a été précisée.

L'action de la Communauté de Communes dans ce domaine consiste désormais à :

- **Développer l'offre de logements locatifs aidés :**

- ✓ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social
- ✓ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration
- ✓ de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles, appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

Ces opérations visent à répondre aux objectifs d'intérêt général permettant de répondre prioritairement à la problématique des décohabitations familiales.

Le montage intégral de ces différentes opérations et la gestion pérenne des logements ont été confiés à la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » dont le siège social est à MOLSHEIM.

### 3.4.1. Acquisition d'un immeuble à AVOLSHEIM

Par délibération du 30 mars 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir l'immeuble situé à AVOLSHEIM, 8, rue Sainte-Materne et Place de l'Ecole, sur l'emprise foncière cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Contenance
1	73	4,34 ares

pour un montant de 340.000,00 €.



### 3.4.2. Acquisition d'un immeuble à MOLSHEIM

Par délibération du 30 juin 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier situé à MOLSHEIM, sis 7 et 9, rue de la Boucherie, sur l'emprise foncière cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Contenance
1	372	0,83 are
1	327	2,24 ares

pour un montant de 130.000,00 €.



## **3.5. EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **3.5.1. Commune d'AVOLSHEIM**

#### **3.5.1.1. Raccordement du Groupe Scolaire et de l'Accueil Péri-scolaire aux réseaux d'eau et d'assainissement**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2007 la consistance technique des projets de raccordement en eau et en assainissement du nouveau groupe scolaire à AVOLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en mars 2008 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 49.039,20 € HT.

Les travaux démarrés en janvier 2009 ont été réceptionnés en mars 2010.

#### **3.5.1.2. A) Assainissement Pluvial – B) Collecteur eaux usées – rue de la Roselière**

Le Conseil de Communauté a adopté en septembre 2010 la consistance technique du projet d'assainissement pluvial et d'extension du collecteur des eaux usées de la Roselière à AVOLSHEIM.

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

### **3.5.2. Commune d'AVOLSHEIM et Ville de MOLSHEIM**

#### **3.5.2.1. Réhabilitation du réseau d'assainissement – A) Chemisage entre le Quai de la Bruche et la rue St Materne à AVOLSHEIM – B) Chemisage rue de Saverne entre la rue des Romains et le Kurzgewandweg à MOLSHEIM**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2009 la consistance technique du projet de réhabilitation par chemisage continu entre le Quai de la Bruche et la rue St Materne à AVOLSHEIM et rue de Saverne à MOLSHEIM.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en août 2009 au groupement d'entreprises AXEO/ TELEREP EST, pour un montant HT de 232.752,00 €.

Les travaux démarrés en mai 2010 ont été réceptionnés en novembre 2010.

### **3.5.3. Commune de DORLSHEIM**

#### **3.5.3.1. Assainissement Pluvial – Rue Louis Chiron**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2010 la consistance technique du projet prévoyant la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales de ruissellement dans la rue Louis Chiron à DORLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2010 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGER-SHEIM, pour un montant HT de 39.994,00 €.

Les travaux ont démarré au mois de mai 2010.

### **3.5.4. Commune d'ERGERSHEIM**

#### **3.5.4.1. Assainissement Général – Desserte en système séparatif rue des Tuileries**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2008 la consistance technique du projet de desserte en réseau séparatif de la rue des Tuileries à ERGERSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en février 2009 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 94.320,00 €.

Les travaux ont démarré au mois de novembre 2010.

#### **3.5.4.2. Alimentation en Eau Potable – Renouvellement de la conduite rue de Strasbourg**

Le Conseil de Communauté a adopté en septembre 2010 la consistance technique du projet de renouvellement de la conduite d'eau potable de la rue de Strasbourg à ERGERSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié en octobre 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 39.981,00 €.

Les travaux ont démarré au mois d'octobre 2010.

### **3.5.5. Commune d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE**

#### **3.5.5.1. Assainissement Général – Renforcement du réseau rue des Prairies**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2010 la consistance technique du projet de renforcement du réseau d'assainissement de la rue des Prairies à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2010 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGERESHEIM, pour un montant HT de 105.819,00 €.

Les travaux ont démarré au mois de juin 2010.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 15 décembre 2010, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 24.814,21 € portant ainsi le montant HT du marché à 130.633,21 €.

#### **3.5.5.2. Assainissement Général – Renforcement rue Principale au carrefour de la rue Verte et de la rue Haute**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2010 la consistance technique du projet de renforcement du réseau d'assainissement de la rue Principale au carrefour de la rue Verte et de la rue Haute à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2010 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGERESHEIM, pour un montant HT de 105.819,00 €.

Les travaux ont démarré au mois de juin 2010.

### **3.5.6. Commune de GRESSWILLER**

#### **3.5.6.1. Alimentation en Eau Potable – Raccordement du lieudit « Heiligenberg-Gare » - Avenant N° 1**

Par délibération du 9 mars 2008, le Comité-Directeur du Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs a, notamment, adopté la consistance technique des travaux d'alimentation en eau potable du Lieudit « Heiligenberg-Gare » à GRESSWILLER.

Le marché en résultant a été notifié en juin 2008 à l'entreprise MULLER THA à KRAUTERGERSCHEIM, pour un montant HT de 154.260,00 €. Les travaux ont démarré en juin 2009.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 16 décembre 2009, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux portant sur les modifications suivantes :

- Travaux en plus-value : 34.075,00 € H.T.
  - ↳ débroussaillage, abattage d'arbres, terrassement sous l'ouvrage SNCF, pose de conduite,
  - ↳ réfection en enrobés,
  - ↳ démolition de l'ancienne plate-forme centrale béton.
- Travaux en moins-value : 25.000,00 € H.T.
  - ↳ installation pour fonçage horizontal,
  - ↳ forage horizontal (25 ml).

Le montant HT du marché a ainsi été porté à 163.335,00 €. Les travaux ont été réceptionnés en février 2010.

#### **3.5.6.2. Alimentation en Eau Potable – Dérivation et renforcement du réseau rue de Dinsheim**

Le Conseil de Communauté a adopté en juin 2009 la consistance technique du projet de dérivation et de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de Dinsheim à GRESSWILLER.

Le marché en résultant a été notifié en avril 2010 à l'entreprise EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 82.449,00 €. Les travaux ont démarré en juin 2010.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 15 décembre 2010, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 33.716,73 € portant ainsi le montant HT du marché à 116.165,73 €.

#### **3.5.6.3. Alimentation en Eau Potable – Extension du réseau d'eau rue de Rosenwiller**

Le Conseil de Communauté a adopté en septembre 2010 la consistance technique du projet d'extension du réseau d'eau potable rue de Rosenwiller à GRESSWILLER afin de viabiliser trois parcelles.

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

### **3.5.7. Ville de MOLSHEIM**

#### **3.5.7.1. Alimentation en Eau Potable – Renouvellement de la distribution Route Industrielle de la Hardt et rue du Gibier**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2009 la consistance technique du projet de renouvellement du réseau d'eau potable de la Route Industrielle de la Hardt et de la rue du Gibier à MOLSHEIM.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en mai 2009 à la société EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 342.717,50 €. Ces travaux ont démarré en juillet 2009.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 30 juin 2010, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 43.688,56 € portant ainsi le montant HT du marché à 386.406,06 €.

Les travaux ont été réceptionnés en octobre 2010.

#### **3.5.7.2. Alimentation en Eau Potable – Carrefour rue de Saverne/rue des Romains – Renforcement de la conduite existante par une conduite Ø 150 mm**

Le Conseil de Communauté a adopté en octobre 2009 la consistance technique du projet renforcement de la conduite existante au carrefour rue de Saverne/rue des Romains à MOLSHEIM, par une conduite de Ø 150 mm.

Le marché de travaux a été notifié en février 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 17.547,00 €.

Les travaux démarrés au mois de septembre 2010 ont été réceptionnés en novembre 2010.

#### **3.5.7.3. Rue d'Altorf et rue des Perdrix : Lot 1 - A) Restructuration et élimination des eaux claires parasites par chemisage continu Lot 2 - B) Assainissement Général – C) Alimentation en eau Potable**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2009 la consistance technique du projet de réhabilitation et de renforcement du réseau d'assainissement ainsi que le remplacement des réseaux d'eau de la rue d'Altorf et de la rue des Perdrix à MOLSHEIM.

Le marché de travaux du lot n°1 a été notifié en février 2010 à la société ITREC à BISCHHEIM, pour un montant HT de 82.248,00 €.

Les travaux du lot n°1 ont été réceptionnés en novembre 2010.

Le marché de travaux du lot n°2 a été notifié en mai 2010 à la société EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 289.298,00 €.

Les travaux du lot n°2 n'ont pas démarré en 2010.

#### **3.5.7.4. Assainissement Général - Route Industrielle de la Hardt et rue du Gibier**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2008 la consistance technique du projet de renouvellement et de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Route Industrielle de la Hardt et de la rue du Gibier à MOLSHEIM.

Le marché de travaux de réhabilitation en résultant a été notifié en décembre 2008 à la société AXEO à BRUMATH, pour un montant HT de 466.085,00 €. Ces travaux démarrés en avril 2009 ont été réceptionnés en décembre 2009.

Le marché de travaux d'assainissement général [-A) Collecteur de reprise des eaux pluviales et renforcement des eaux usées -B) Equipement électromécanique de la station de relèvement des eaux usées -C) Equipement électromécanique de la station de refoulement des eaux pluviales] en résultant a été notifié en janvier 2010 à la société EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant HT de 414.224,00 €. Ces travaux ont démarré en février 2010.

Le Conseil de Communauté a, en outre, par délibération en date du 30 juin 2010, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 102.387,44 € portant ainsi le montant HT du marché à 516.611,44 €.

#### **3.5.7.5. Alimentation en Eau Potable – Raccordement extension « WELDOM » - A) Déviation du réseau près du rond-point et bouclage rue des Fauvettes - B) Antenne de branchement et desserte incendie axe Nord-Ouest**

Le Conseil de Communauté a adopté, en juin 2009, la consistance technique du projet de déviation du réseau d'eau près du rond-point et de bouclage rue des Fauvettes, d'une part, et de mise en place d'une antenne, d'autre part, à réaliser dans la Ville de MOLSHEIM.

Le marché de travaux a été notifié en août 2009 à l'entreprise EUROVIA AFC à MOLSHEIM, pour un montant HT de 59.891,00 €

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

#### **3.5.7.6. Assainissement Pluvial – Collecteur pluvial de la liaison inter-quartier**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2010 la consistance technique du projet de création d'un collecteur pluvial dans la rue des Sports à MOLSHEIM, dans le cadre du réaménagement de la voirie et des parkings attenants.

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

### **3.5.8. Ville de MUTZIG**

#### **3.5.8.1. Alimentation en Eau Potable – B) Assainissement Général : Renforcement de la rue du Dr. Schweitzer et rue du Stade**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2010 la consistance technique du projet de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la rue du Dr. Schweitzer à MUTZIG.

Le marché en résultant a été notifié en mai 2010 à l'entreprise SPEYSER à ESCHAU, pour un montant HT de 329.914,00 €.

Les travaux ont démarré en mai 2010.

#### **3.5.8.2. Alimentation en Eau Potable – Renforcement du réseau rue Chassepot**

Le Conseil de Communauté a adopté en mars 2009 la consistance technique du projet de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la rue Chassepot à MUTZIG.

Le marché en résultant a été notifié en août 2009 à l'entreprise S.A.S. DENNI LEGOLL de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM pour un montant HT de 110.128,00 €.

Les travaux démarrés en novembre 2009 ont été réceptionnés en mai 2010.

#### **3.5.8.3. Assainissement Général – Démolition de l'ancienne chambre de comptage de la Brasserie**

Le Conseil de Communauté a adopté en octobre 2009 la consistance technique du projet de démolition de l'ancienne chambre de comptage de la Brasserie.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en février 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 19.925,00 €.

Les travaux démarrés en août 2010 ont été réceptionnés en septembre 2010.

#### **3.5.8.4. Alimentation en Eau Potable – Liaison rue de Strasbourg au rond-point de la zone commerciale « ATRIUM »**

Le Conseil de Communauté a adopté en juin 2009 la consistance technique du projet de remplacement de la conduite d'eau existante par une conduite de Ø 200 mm, depuis l'extrémité de la rue de Strasbourg jusqu'au rond-point de la zone commerciale « ATRIUM » à MUTZIG.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en août 2009 à l'entreprise EUROVIA AFC à MOLSHEIM, pour un montant HT de 29.607,50 €.

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

#### **3.5.8.5. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la conduite existante par une conduite Ø 150 mm « Cité des Artisans »**

Le Conseil de Communauté a notamment adopté, en octobre 2009, la consistance technique du projet de renforcement et de prolongation de la conduite d'eau dans la « Cité des Artisans » à MUTZIG.

Le marché a été notifié en février 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 35.822,00 €.

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

### **3.5.9. Commune de SOULTZ-LES-BAINS**

#### **3.5.9.1. Alimentation en Eau Potable – Raccordement Intercommunal**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2008 la consistance technique du projet de raccordement de la commune de SOULTZ-LES-BAINS au réseau d'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en juin 2009 à la société EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant de 74.959,00 € H.T..  
Les travaux démarrés en juin 2009 ont été réceptionnés en mai 2010.

#### **3.5.9.2. A) Assainissement Général – B) Alimentation en Eau Potable – Extension rue du Holzberg**

Le Conseil de Communauté a adopté en octobre 2009 la consistance technique des travaux d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement dans la rue du Holzberg à SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en janvier 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 25.480,80 €.  
Les travaux démarrés en janvier 2010 ont été réceptionnés en mai 2010.

#### **3.5.9.3. Assainissement – Réhabilitation du réseau d'assainissement – Liaison rue de Molsheim et rue de Saverne : Elimination des eaux claires parasites par chemisage continu**

Le Conseil de Communauté a adopté en décembre 2010, la consistance technique du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu rue de Molsheim et rue de Saverne à SOULTZ-LES-BAINS.

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

#### **3.5.9.4. Alimentation en Eau Potable – Renforcement rue Saint-Maurice, rue Saint-Amand et rue de Strasbourg et reprise des vannes et branchements rue de Molsheim et rue de Saverne**

Le Conseil de Communauté a adopté en juin 2010, la consistance technique du projet de renforcement du réseau d'eau potable de la rue Saint-Maurice, rue Saint-Amand et rue de Strasbourg, et de reprise des vannes et branchements rue de Molsheim et rue de Saverne à SOULTZ-LES-BAINS.

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

### **3.5.10. Commune de WOLXHEIM**

#### **3.5.10.1. Assainissement pluvial – Desserte le long de la R.D. 45 – B) Alimentation en Eau Potable – Déplacement de la conduite le long de la R.D. 45 et amorce vers SOULTZ-LES-BAINS**

Par délibération du 27 Juin 2007, le Conseil de Communauté a notamment adopté la consistance technique du projet de collecte et de traitement des

eaux pluviales du secteur « Le Canal » à WOLXHEIM et de déplacement de la conduite d'alimentation en eau potable le long de la R.D. 45, intégrant une amorce vers SOULTZ-LES-BAINS.

Le marché en résultant a été notifié, en octobre 2007, à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 253.826,50 € H.T.. Les travaux ont démarré en juin 2009.

Le Conseil de Communauté, a, en outre, par délibération en date du 16 décembre 2009, autorisé Monsieur le Président à signer un avenant N°1 au marché portant sur les modifications suivantes : le projet initial prévoyait notamment la pose d'une conduite de décharge des eaux pluviales à travers le site du Sulzbad. L'autorisation de passage n'ayant pas été confirmée par le propriétaire, il n'a pas été possible de poser les 98 mètres de conduites Ø 1000 mm en béton-armé à travers ce terrain.

Le montant de cet avenant N°1 s'est élevé à 123.424,62 € H.T..  
Le montant du marché a été porté à 130.401,88 € H.T..

Les travaux ont été réceptionnés en mars 2010.

### **3.5.10.2. Alimentation en Eau Potable – Renforcement de la desserte depuis le réservoir de WOLXHEIM**

Le Conseil de Communauté a adopté, en décembre 2009, la consistance technique du projet de renforcement de la desserte en eau potable de la commune de WOLXHEIM.

Le marché de travaux en résultant a été notifié en février 2010 à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant HT de 81.671,00 €.

Les travaux n'ont pas démarré en 2010.

## **3.5.11. Stations d'épuration de la Communauté de Communes**

### **3.5.11.1. Station d'épuration de MOLSHEIM - Mise à niveau de la filière de traitement des boues**

Par délibération du 29 Septembre 2004, le Conseil de Communauté a, notamment, adopté la consistance technique du projet de mise à niveau de la filière de traitement des boues de la station d'épuration de MOLSHEIM.

Le marché en résultant a été notifié, en août 2007, à la société MSE à NANCY, pour un montant de 2.149.780,00 € H.T..

Le Conseil de Communauté a, par délibération en date du 31 mars 2009, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au marché de travaux portant sur les prestations supplémentaires suivantes, apparues en cours de chantier pour un montant total HT de 32.431,00 €. Le montant du marché a ainsi été porté à 2.182.211,00 € HT.

Le Conseil de Communauté, a, en outre, par délibération du 7 octobre 2009, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 au marché de travaux pour un montant total HT de 33.186,00 €.

Le montant du marché a ainsi été porté à 2.215.397,00 € HT.

Les travaux ont été réceptionnés en août 2010.

## **3.6. AMENAGEMENT DES COURS D'EAU**

### **3.6.1. Commune de WOLXHEIM : Réalisation d'une passe à poissons – Approbation du projet**

La consistance technique du projet de réalisation d'une passe à poissons au droit du seuil de WOLXHEIM-AVOLSHEIM a été adoptée par délibération en date du 30 juin 2010.

La dépense prévisionnelle totale à engager pour ces travaux a été évaluée à **350.000,00 € H.T.**

### **3.6.2. Etude sur la restauration du bras d'Altorf**

La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a décidé d'engager une étude sur la restauration des milieux écologiques et de la réhabilitation de l'équilibre hydromorphologique du Bras d'Altorf, dans le cadre des mesures d'accompagnement aux travaux hydrauliques de protection contre les crues, des Communes d'ALTORF, DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM

### **3.6.3. Convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable avec la société LOHR**

La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG accepte de conclure avec la Société LOHR de DUPPIGHEIM, dans le cadre de son projet d'extension, une convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable.

### **3.6.4. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau**

En 2010, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection et des berges des cours d'eau pour un montant total de **46 255,10 € H.T.**

## **3.7. ACTIONS DE COMMUNICATION**

Les actions de communication de la Communauté de Communes, tant internes qu'externes, sont très importantes.

### **3.7.1. La communication interne**

#### **3.7.1.1. Diffusion des comptes-rendus**

Les réunions des Commissions Permanentes du Conseil de Communauté (C.P.C-C), du Bureau et des Commissions Réunies, font systématiquement l'objet de comptes-rendus.

Ces comptes-rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil de Communauté,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres, pour les Communes ayant accepté le principe.

### 3.7.2. La communication externe

#### 3.7.2.1. Le bulletin d'information

Chacun des bulletins d'information « L'Avenir Ensemble » présente une compétence ou une action particulière de la Communauté de Communes.

**En 2010 :**

- **Le bulletin N° 12**, paru en Février 2010, a été consacré au logement aidé et au Relais des Assistantes Maternelles (RAM). Le cahier détachable, consacré au Tourisme, a été dédié à l'Abbaye bénédictine d'Altorf et son abbatale.



- **Le bulletin N° 13**, paru en Octobre 2010, a été consacré à l'Eau : L'Eau de notre robinet, Nos Eaux usées et pluviales et L'Eau de nos rivières. Le cahier détachable, consacré au Tourisme, a été dédié au Canal de la Bruche.



### 3.7.2.2. Le site internet

Le site internet de la Communauté de Communes [www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr), a été mis en service en Juin 2003.

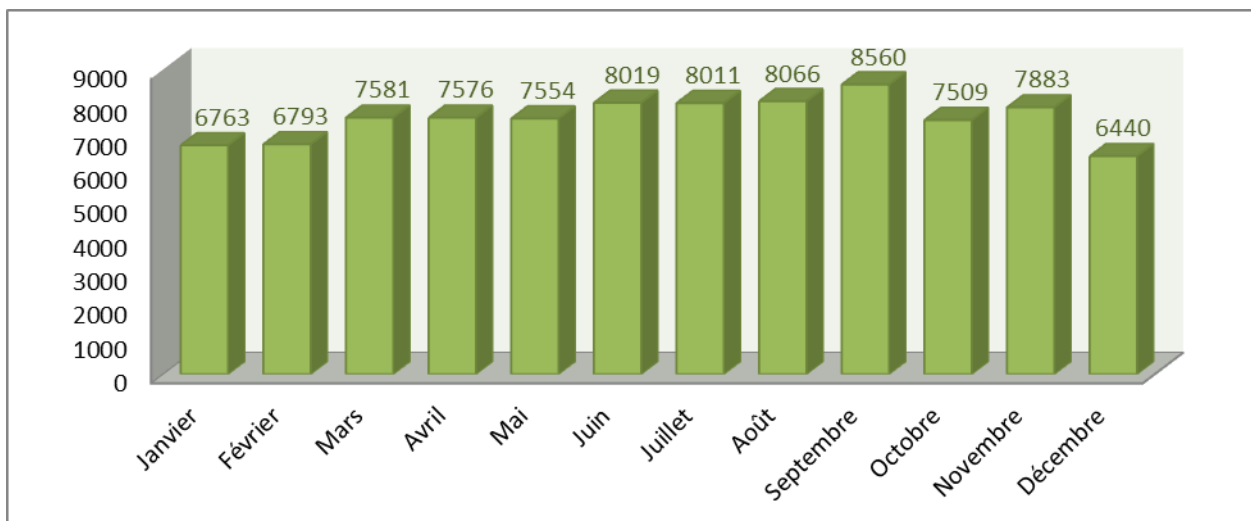
Des réflexions sur une refonte des sites de la Communauté de Communes, de l'Office de Tourisme et des sites des Communes, ont été menées au courant de l'année 2009.

En 2010, le cahier des charges a été rédigé et une consultation a été lancée. C'est la société ILLICOWEB, situé sur le Territoire du Belfort, qui a été retenue pour la refonte de site internet de la Communauté de Communes, des 13 Communes membres (*la Ville de Molsheim n'ayant pas souhaité s'intégrer au marché*), de l'Office du Tourisme. Il a également décidé de réaliser des mini-sites dédiés aux 3 piscines et au RAM. La refonte du site internet du Marathon du Vignoble a également été incluse à ce marché. Les différents sites internet seront mis en ligne courant de l'année 2011.

#### EVOLUTION DU NOMBRE DES ENTREES

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
16.642	30.193	46.183	61.015	78.888	86.579	90.755

#### Le nombre mensuel de visiteurs différents en 2010 s'établit comme suit :



### 3.7.2.3. Le Vélo-Tour

Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens.

En raison d'une météo largement défavorable, l'édition 2010 du Vélo-Tour n'a rassemblé que **1 150 participants**. Cette 8<sup>ème</sup> édition a été organisée le Dimanche 26 septembre 2010.

Les cinq parcours proposés aux départs de MUTZIG, ERGERSHEIM, ALTORF et DUPPIGHEIM ont néanmoins été plébiscités par les cyclistes.

Pour la seconde fois, une grande tombola gratuite a été organisée ayant pour lots un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants.

En 2010, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **19 335,42 € T.T.C.**

### 3.7.2.4. Le Marathon du Vignoble d'Alsace

Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire



En 2009, la fréquentation, aux différentes courses proposées, a été la suivante :

#### PARTICIPATION 2010

Total Coureurs	Marathon	Marathon Duo	Semi-Marathon	10 Km	Courses Enfants
2 839	632	96	856	684	571

Depuis 2009, la Communauté de Communes est devenue un partenaire majeur du Marathon du Vignoble.

En effet, elle :

- met à disposition de « l'association MVA » un agent ayant pour missions la coordination entre les différentes Communes traversées (animations, référents sécurité, bénévoles...) ainsi que la gestion et le suivi des inscriptions,

- offre une entrée gratuite à la piscine de plein-air à chaque marathonien,
- entrepose le matériel MVA au sous-sol du bâtiment.

## 3.8. R.A.M. : RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

### 3.8.1. Le Relais d'Assistants Maternelles

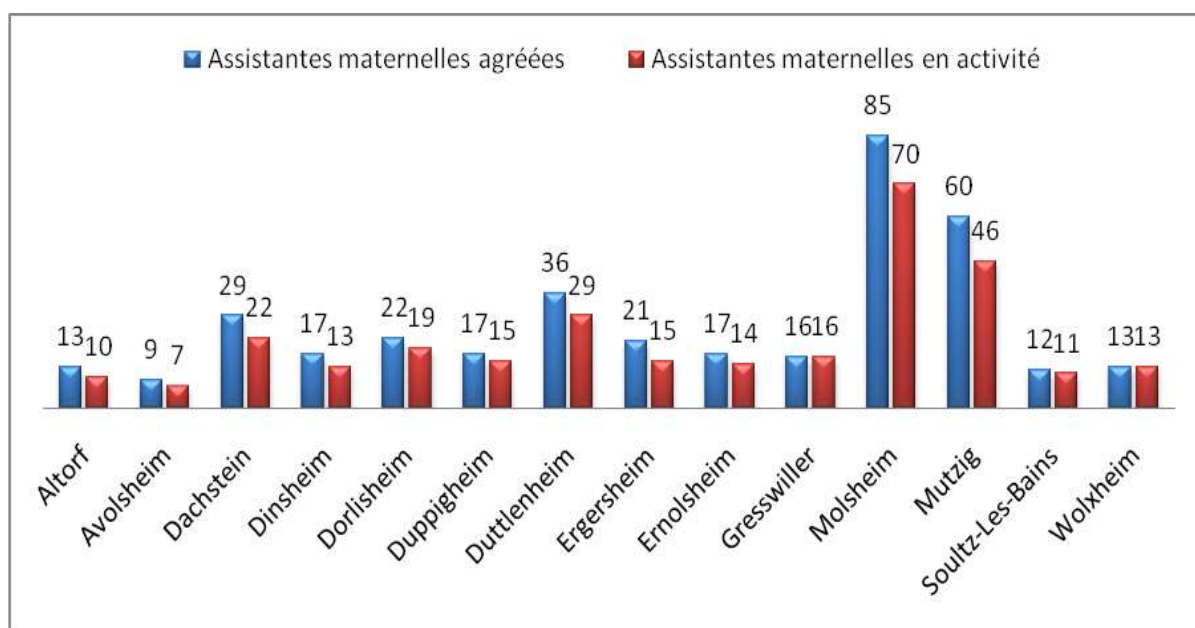
Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un **service de proximité gratuit** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le **1<sup>er</sup> septembre 2009**.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles.

Ses missions principales sont **d'informer, de soutenir et de professionnaliser**.

#### 3.8.1.1. Les assistantes maternelles sur le Territoire

##### i. Nombre d'assistantes maternelles par commune

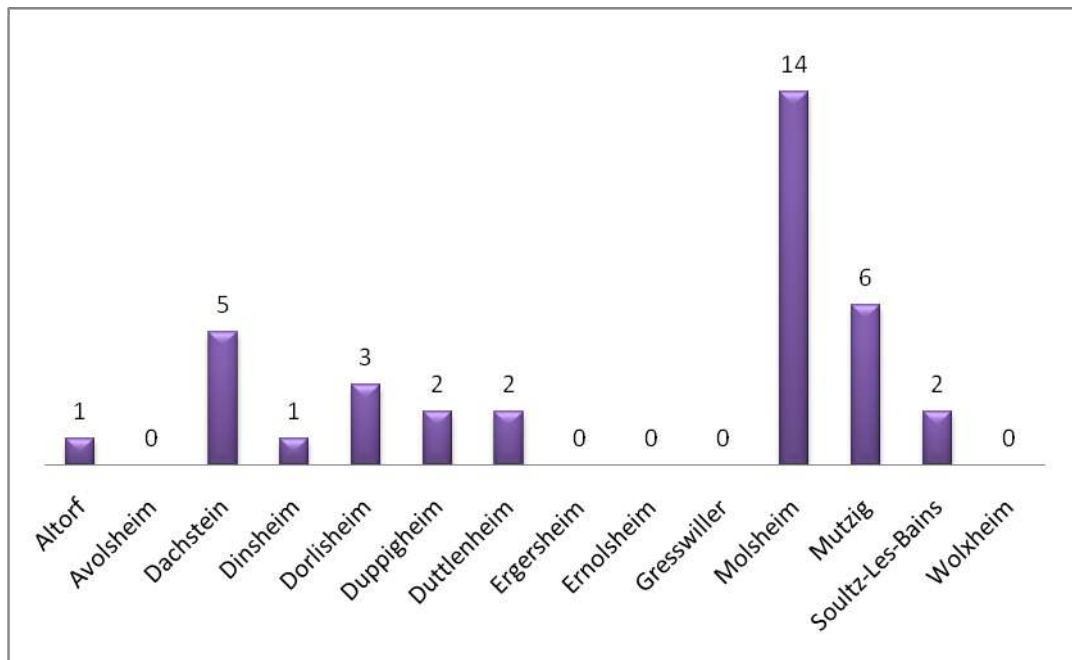


On constate que sur le Territoire, 367 assistantes maternelles sont agréées et 300 exercent réellement.

##### ii. 67 assistantes maternelles agréées sont en suspension temporaire d'activité pour divers motifs

- ➔ retraite à venir, elles terminent les contrats en cours
- ➔ elles accueillent uniquement leurs petits enfants
- ➔ longue maladie, congé maternité ou parentale
- ➔ reprise ou projet de reprise d'une autre activité professionnelle.

### iii. Nouvelles assistantes maternelles agréées sur chaque Commune



29 personnes différentes ont contacté le Relais concernant la demande d'agrément. 16 d'entre elles sont devenues assistantes maternelles en 2010, 20 autres candidates ont obtenu leur agrément. Soit 36 personnes nouvellement agréées en 2010

#### **3.8.1.2. Les demandes des usagers**

##### **A. Recherche d'un mode de garde : des parents de mieux en mieux orientés**

235 contacts au sujet de la recherche d'un mode de garde (à l'occasion de visites, de mails ou d'appels téléphoniques).

En général, ces premiers contacts permettent d'informer les parents :

- ➔ sur les différents modes de garde sur le Territoire
- ➔ de les orienter en priorité sur leur Commune d'habitation
- ➔ de les aider à définir leurs besoins d'accueil
- ➔ d'aborder la préparation de leurs entretiens avec les assistantes maternelles.

Création d'outil :

- ➔ liste d'accueil d'urgence (en cas d'arrêt longue maladie de l'assistante maternelle...)

##### **B. Une gestion de plus en plus précise de l'offre et la demande d'accueil sur le Territoire**

Les assistantes maternelles sont sollicitées, tous les trimestres, afin de connaître leurs disponibilités (*nombre de places disponibles*) :

- ➔ en janvier 2010 ⇨ 49 % des assistantes maternelles ont répondu aux sollicitations (*envoi de courriers*)
- ➔ en Juin ⇨ 70 % de réponses.
- ➔ et en fin d'année, seules ont été contactées, celles qui ne nous avaient pas répondu ⇨ 100 % de réponses.

### Résultats :

Création d'une liste d'assistantes maternelles réactualisée (*n'y figurent pas les assistantes maternelles en suspension temporaire et les personnes n'ayant plus de places disponibles*).

Cette liste de disponibilités permet :

- aux assistantes maternelles déjà complètes de ne plus être dérangées
- d'ajuster les coordonnées des assistantes maternelles et ainsi faciliter les démarches du parent dans sa recherche d'un mode de garde (*horaires atypiques, mode d'accueil collectif ou familial...*)

***Ex : En Novembre 2010, à MOLSHEIM, un parent qui cherchait une assistante maternelle pour confier son bébé de 5 mois pour fin février 2011 :***

*On comptait 85 assistantes maternelles agréées sur la liste du Conseil Général*



*Nous avons pu déterminer que 70 d'entre elles étaient réellement en activité*



*Et que 43 avaient au moins une place de disponible*



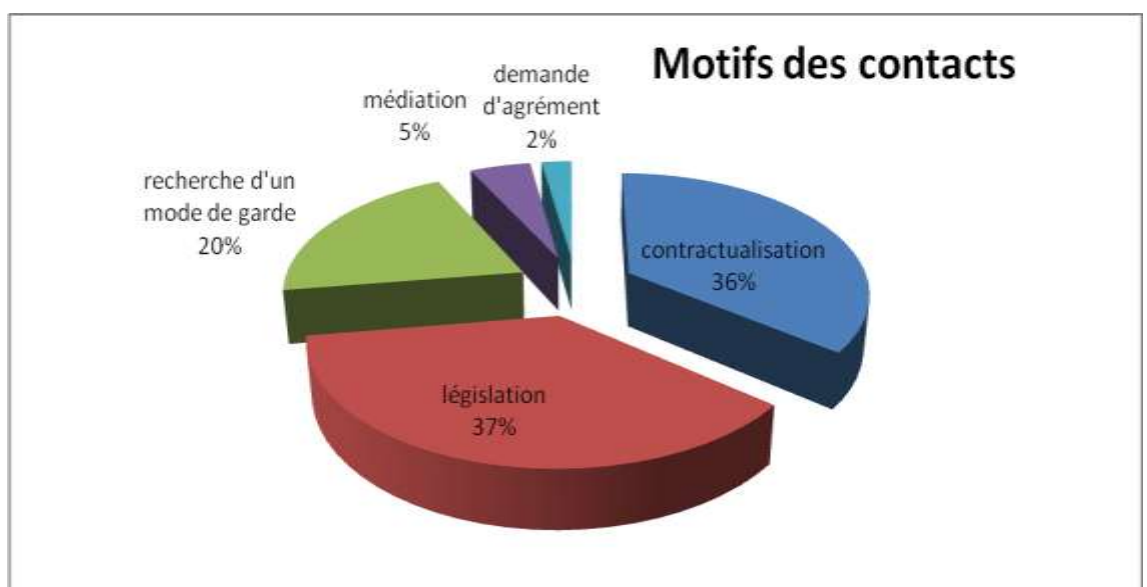
*18 avaient une place et un agrément disponible pour l'accueil d'un bébé*



***Le parent a donc dû, au maximum, contacter 18 assistantes maternelles sur 85***

### C. Des réponses au besoin d'informations des usagers

#### ➤ Les chiffres :



280 familles différentes ont contacté le relais en 2010 et 220 contacts ont eu lieu avec des assistantes maternelles du territoire (soit 74 %).

428 contacts concernaient la législation (*congés payés, tarifs légaux...*), 416 la contractualisation et 56 étaient liés à la médiation.

➤ **L'objectif principal :**

« Favoriser les bonnes relations entre employeurs et salarié(e) »

**Prévention des éventuels conflits**

- ➔ Etre à l'écoute des angoisses et des questions des parents
- ➔ Soutien des assistantes maternelles dans leurs relations aux parents
- ➔ Amener employeur et salarié à une bonne contractualisation et leur proposer un accompagnement dans l'établissement du contrat de travail
- ➔ Proposer des soirées d'information sur les questions les plus récurrentes en termes de législation

**Ecoute en cas de conflits**

- ➔ Informer sur les dispositions légales et sur le contrat de travail signé par les deux parties
- ➔ Ne pas interférer dans les échanges entre les parties

**Médiation en cas de conflits**

- ➔ Faire le lien entre les parties lorsque la communication n'est plus possible
- ➔ Informer sur les dispositions légales et sur le contrat de travail signé par les deux parties
- ➔ Orienter, si besoin, les usagers vers les services compétents (*prud'hommes ou direction départementale du travail*)

➤ **Mise en place d'outils :**

- ➔ Création de fiches techniques sur la réglementation (*droit et paiement des congés payés, mode d'emploi de l'attestation ASSEDIC, le paiement par ticket CESU...*)
- ➔ Information systématique des assistantes maternelles par courrier des nouvelles lois ou changements liés au contrat de travail (*ex : augmentation du SMIC*)
- ➔ Création d'un carnet d'adresses et répertoire téléphonique des différentes instances afin d'orienter au mieux les usagers
- ➔ Organisation d'une réunion d'information le 1<sup>er</sup> Octobre 2010, sur le droit aux congés payés des assistantes maternelles (29 assistantes maternelles présentes).

**3.8.1.3. Soutien à la parentalité et accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation**

**A. Soutien à la parentalité**

- ➔ Ouverture des animations collectives aux parents (*à cette occasion, ils peuvent aborder différents questionnements concernant leur enfant : son rythme, son développement, son éveil...*) ⇒ 12 parents participent régulièrement à ces animations
- ➔ Des réunions d'informations en soirée sur des thèmes liés au développement et l'éveil de l'enfant ⇒ 7 parents ont participé avec les assistantes maternelles à la soirée animée par Mme BEHR diététicienne sur l'alimentation du jeune enfant.

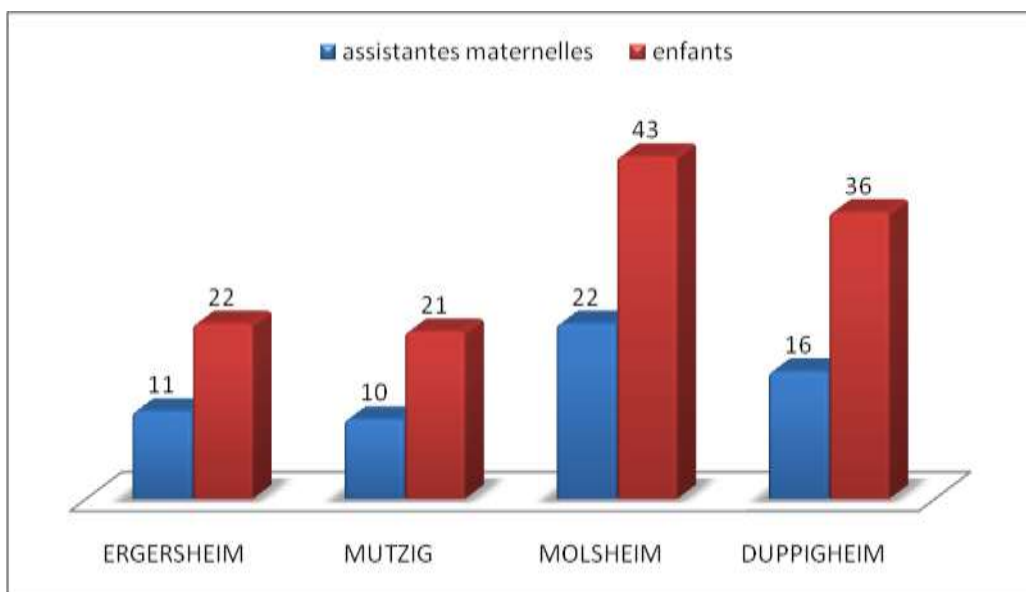
## B. Accompagnement des assistantes maternelles dans leur démarche de professionnalisation

- **Les animations collectives** : des temps d'échanges et d'analyse de la pratique professionnelle



124 matinées d'animation ont eu lieu cette année, regroupant 59 assistantes maternelles différentes soit 19,7 % de participation et 122 enfants différents âgés de 3 mois à 3 ans.

### **Nombre d'assistantes maternelles et d'enfants selon les secteurs d'animations**



**Secteur de MOLSHEIM** : regroupant les Communes de MOLSHEIM, DORLSHEIM et ALTORF.

**Secteur de DUPPIGHEIM** : DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM et ERNOLSHEIM.

**Secteur de MUTZIG** : MUTZIG, DINSHEIM SUR BRUCHE et GRESSWILLER.

**Secteur d'ERGERSHEIM** : ERGERSHEIM, WOLXHEIM, SOULZ-LES-BAINS, DACHSTEIN et AVOLSHEIM.



➤ **Temps de formation en soirée :**

- ➔ intervention de la diététicienne : 19 assistantes maternelles
- ➔ recyclage aux premiers secours (4 heures de formation) 12 inscrites



**3.8.1.4. Impact du travail de partenariat et de communication du Relais sur l'année 2010**

**A. Travail de partenariat**

Le travail de partenariat avec les Mairies, les Structures petite enfance et la PMI a permis de toucher un nombre croissant d'usagers.

➤ **Mairies :**

Un échange a eu lieu le 14 Septembre 2010 avec les référents des différentes Communes du Territoire. A cette occasion, il a été rappelé combien l'accueil des Mairies constitue un élément essentiel dans la stratégie de communication des informations délivrées par notre service.

➤ **Structures petite enfance :**

Travail de partenariat à plusieurs niveaux :

- ➔ Connaître le fonctionnement des différentes structures (crèches, HG) du territoire

- ➔ Orientation des parents vers le Relais lorsqu'il n'y a plus de places dans les structures
- ➔ Créer une dynamique autour de la petite enfance sur le Territoire en organisant des événements communs (*réunions à thème à destination des parents et des professionnels...*)

➤ **P.M.I :**

Echange d'informations sur les différentes problématiques liées aux assistantes maternelles, les démarches d'agrément, etc...

**B. Communication sur les services proposés par le Relais**

➤ **Conséquence : Augmentation du nombre de contacts téléphoniques et d'accueil au Public en 2010**

- ➔ Au cours des 3 premiers mois d'activité d'Octobre à Décembre 2009 : une *moyenne de 110 contacts par mois (330 contacts pendant la période)*
- ➔ Sur l'année 2010 : une *moyenne de 197 contacts par mois soit un nombre total de contacts de 2358 (contacts téléphoniques et accueil public)*

➤ **Outils mis en place :**

- ➔ Réalisation d'une plaquette présentant les horaires et les missions du relais

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est né sous l'impulsion des 14 Communes : ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLSHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS, WOLXHEIM, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général du Bas-Rhin.

Dédié à la petite enfance, il offre un ensemble de services aux assistantes maternelles, aux enfants qui leur sont confiés et aux parents employeurs.

Ce lieu d'informations, d'écoute, d'échanges et d'accompagnement a pour but de vous assister, parents comme assistantes maternelles, dans vos démarches (recherche d'un mode de garde, informations législatives, médiation en cas de conflits, informations sur la demande d'agrément...).



Relais Assistantes Maternelles

**Le Petit Nid**

2, route Ecospace  
67120 MOLSHEIM  
☎ 03.88.49.55.95

ram@cc-molsheim-mutzig.fr

• **Accueil téléphonique**

Lundi de 9h00 à 14h00  
Mercredi de 9h00 à 12h00  
Vendredi de 12h00 à 14h00

• **Accueil du public**

(il est conseillé de prendre rendez-vous)

Lundi de 9h00 à 12h00  
Mardi de 10h00 à 18h30  
Mercredi de 9h00 à 12h00  
Vendredi de 14h00 à 17h00

Samedi : un par mois (merci de nous contacter)

• **Animations**

Un planning d'animations est envoyé chaque trimestre à votre assistante maternelle agréée

• **Responsables**

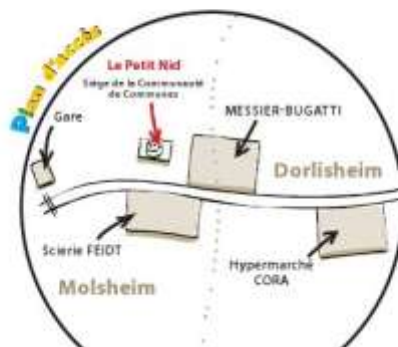
Valérie GILLMANN et Sandrine TONDEUR



Relais Assistantes Maternelles



Lieu d'écoute, d'informations et de partage pour les parents, futurs parents et assistantes maternelles agréées autour du bien-être de l'enfant.



© 2010 CC-BY-SA - Tous droits réservés - Reproduction interdite



## PARENTS, FUTURS PARENTS

**Vous recherchez le mode de garde approprié à votre situation...**

**Vous souhaitez des conseils pour préparer et faciliter l'accueil de votre enfant...**

**Vous recherchez un accompagnement personnalisé dans vos démarches administratives ou vous souhaitez vous informer sur vos droits et vos obligations d'employeurs...**

**Le relais vous propose :**

- Une information sur les modes d'accueil existants sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- Une liste réactualisée des assistantes maternelles disponibles sur le territoire ;
- Une information sur vos droits et obligations d'employeur : contrat de travail, aides financières...
- Des conseils pour toutes les démarches administratives : déclarations à la C.A.F, mise en relation avec les différents partenaires (P.M., Sécurité sociale, Structures collectives), ...
- Une écoute et un accompagnement concernant l'accueil de votre enfant ;
- La médiation en cas de difficulté avec votre assistante maternelle.



## VOS ENFANTS

**Sont accueillis chez une assistante maternelle, ils ont entre 0 et 3 ans**

**Vous avez envie qu'ils se socialisent, qu'ils rencontrent d'autres enfants et d'autres professionnels**

**Vous souhaitez que vos enfants participent à des temps collectifs afin d'enrichir et d'éveiller leur curiosité (atelier musical, atelier corporel, ateliers...)**

**Le relais leur propose :**

- Un espace dédié à l'accueil des jeunes enfants (3 mois à 3 ans) et un matériel éducatif adapté ;
- Des temps collectifs (à raison d'une fois par semaine) qui leur permettent de nouer des liens, d'apprendre à partager ;
- Un regard extérieur et des échanges avec l'assistante au sujet de vos enfants, des différentes étapes de leur développement, de leurs besoins et de leurs découvertes ;
- Le contact avec différents professionnels de la petite enfance (musicien, conteuse, danseuse, diététicienne...)



## ASSISTANTES MATERNELLES

**Vous souhaitez exercer la profession d'assistante maternelle et obtenir des renseignements sur la demande d'agrément**

**Vous cherchez des informations sur vos droits et obligations : statut, agrément, formation, rémunération...**

**Vous désirez rencontrer et échanger avec d'autres assistantes maternelles et professionnels de la petite enfance**

**Le relais vous propose :**

- Des informations actualisées sur le statut, les droits et les obligations liés à cette profession. Une mise en relation avec les services qui dispensent les formations et les agréments ;
- Des informations sur l'évolution de la profession, la réglementation ;
- Une aide, un soutien dans vos relations avec votre employeur en cas d'incompréhension ou de litiges ;
- Des animations avec les enfants qui vous sont confiés, des soirées...



- ➔ Organisation d'une journée « Portes ouvertes » le 19 Juin 2010 de 10h à 14h
- Participation de 77 parents, 70 enfants soit 46 familles différentes
  - Participation de 43 assistantes maternelles de la Communauté de Communes dont 23 qui ont participé activement à la préparation de cet évènement (*deux soirées de préparation au mois de Mai*)
  - 3 personnes en recherche d'information sur le métier d'assistante maternelle
  - 9 professionnels de la petite enfance
  - 6 élus
  - Au total : 208 personnes

Relais Assistantes Maternelles  
**« Le Petit Nid »**



**Portes ouvertes**

**19 juin 2010**  
**De 10h00 à 14h00**

**Exposition photos**

- Le relais et ses missions
- Le métier d'assistante maternelle

**Animations entre 10h et 13h**

- Contes pour enfants
- Mini conférence : (11h30 et 13h15)
- La communication gestuelle avec les enfants
- Intervention musicale



### 3.9. DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

#### **Création d'un Transport à la Demande par délégation du Département du Bas-Rhin**

Par délibération du 30 mars 2010, le Conseil de Communauté a confirmé sa volonté d'organiser un transport à la demande sur le périmètre de la Communauté de Communes, et demande ainsi au Département du Bas-Rhin de lui déléguer la compétence idoine.

Le Conseil souligne cependant que les trajets scolaires, professionnels et les trajets pris en charge par tout autre organisme comme la Sécurité Sociale ou le Pôle Emploi, ainsi que les déplacements entre Communes qui peuvent être assurés par un autre moyen de transport collectif, sont exclus du dispositif.

## **3.10. LE SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. DE LA BRUCHE**

### **3.10.1. Mise à disposition, par la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche, d'un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Par délibération du 30 juin 2010, le Conseil de Communauté a autorisé la mise à disposition du Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche de Madame Estelle PALFRAY, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à la Communauté de Communes, pour assurer le secrétariat de ce Syndicat, à raison d'une quotité de 17,50/35<sup>ème</sup> de service hebdomadaire.

### **3.10.2. Occupation de locaux par le Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche : Conclusion d'un bail administratif**

Par délibération du 29 septembre 2010, le Conseil de Communauté a entériné, en la forme d'un bail administratif, la convention d'occupation à titre gracieux de locaux au siège de la Communauté de Communes, par le Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche.

La Communauté de Communes met à disposition au sein de ses locaux :

- un ensemble de locaux composés d'un bureau de 21,40 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment,
- les salles de réunion comprenant :
  - la salle des séances plénières située au rez-de-chaussée du bâtiment,
  - la salle des Commissions située au rez-de-chaussée du bâtiment,
  - la salle des réunions restreintes située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment,
- un espace aux archives situé au sous-sol du bâtiment.

## **3.11. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

### **3.11.1. Le Département du Bas-Rhin**

Le Département du Bas-Rhin constitue le partenaire financier principal de la Communauté de Communes.

C'est ainsi qu'en 2010, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **737.545,02 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**

### **3.11.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes et plus particulièrement pour les travaux d'assainissement.

C'est ainsi qu'en 2010, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **362.542,11 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**

### **3.11.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)**

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement.

La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

#### **3.11.4. La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique**

La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes pour la réalisation de passes à poissons.

C'est ainsi qu'en 2010, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **66.172,09 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**

#### **3.11.5. La Région Alsace**

La Région est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes pour la réalisation des études de faisabilité à l'occasion de l'acquisition d'immeubles.

C'est ainsi qu'en 2010, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **3.780,00 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**

#### **3.11.6. La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin**

La Caisse d'allocations familiales est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans la cadre du financement de son relais d'assistantes maternelles.

C'est ainsi qu'en 2010, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **56.824,00 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.6**